



PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

VOLET OPERATIONNEL

Version pour adoption, juin 2019

Mandataires:

PLAREL SA, architectes et urbanistes associés
TRANSITEC SA, planification des transports
ECOSCAN SA, milieux naturels et environnement

LISTE DES ABREVIATIONS

Législation fédérale et cantonale

ISOS	Inventaire fédéral des sites construits à protéger de Suisse
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LPEP	Loi sur la protection des eaux contre la pollution
PPDE	Politique des pôles de développement économiques

Organes cantonaux et fédéraux

ADNV	Association de Développement du Nord vaudois
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DGE	Direction générale de l'environnement (directions : DIREN ; direction de l'énergie ; DIRNA : direction des ressources et du patrimoine naturels ; divisions : ASS : assainissement ; BIODIV : biodiversité et paysage ; EAU : Ressources en eau et économie hydraulique ; FORET : Inspection cantonale des forêts ; GEODE : Géologie, sols et déchets)
DGAV-DAGRI	Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières
DGIP	Direction générale des immeubles et du patrimoine (Sections : MS : monuments et sites)
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DTAP	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
DTE	Département du territoire et de l'environnement
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFROU	Office fédéral des routes
OFS	Office fédéral de la statistique
SDT	Service du développement territorial (divisions : ACR : aménagement cantonal et régional ; SPS : Sites et projets stratégiques)
SCEP	Commission des espaces publics
SPEI	Service de la promotion de l'économie et de l'innovation

Autres

ADEOC	Association pour le Développement Economique Orbe - Chavornay
AF	Améliorations foncières
AOC	Appellation d'origine contrôlée
ATE	Association trafic et environnement
CAD	Chauffage à distance
CECV	Concept énergétique des communes vaudoises
CEP	Centre d'éducation permanente
CFF	Chemins de fers fédéraux
CPNV	Centre professionnel du Nord vaudois
CQP	Contributions à la qualité du paysage
CTR	Centres de traitement et de réadaptation
EHNV	Etablissements hospitaliers du Nord vaudois
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
ESAM	Etude stratégique d'accessibilité multimodale
GIVT	Groupe d'intérêt vaudois pour la trufficulture
HEIG-VD	Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud
ICFF	Installation commerciale à forte fréquentation
ICN	<i>Relation Intercity</i> des CFF
ICOMOS	Conseil international des monuments et des sites
MD	Mobilité douce

ONG	Organisation non gouvernementale
PDR	Plan directeur régional
PDCn	Plan directeur cantonal
PDL	Plan directeur localisé
PGA	Plan général d'affectation
PME	Petites et moyennes entreprises
PPA	Plan partiel d'affectation
PPDE	Politique des pôles de développement
PST	Parc scientifique et technologique
RC	Route cantonale
REC	Réseau écologique cantonal
RER	Réseau Express Régional vaudois
SGZA	Système de gestion des zones d'activités
STEP	Station d'épuration
TC/TP	Transports en commun / transports public
TCS	Touring club Suisse
TGV	Train grande vitesse
TIBP	Territoire d'intérêt biologique prioritaire
TIM	Transports individuels motorisés
UNIL	Université de Lausanne
ZA	Zone d'activité

PERIMETRE DU PDR

Le périmètre du Plan directeur du Nord vaudois comprend les 70 communes membres de l'Association pour le Développement du Nord Vaudois (ADNV). Il englobe l'ensemble du district du Jura Nord Vaudois, à l'exception de la Vallée de Joux, qui dispose d'une organisation régionale distincte. En 2018, les communes comprises dans le périmètre du PDR sont les suivantes :

Agiez	Lignerolle
Arnex-sur-Orbe	Method
Ballaigues	Mauborget
Baulmes	Molondin
Bavois	Montagny-près-Yverdon
Belmont-sur-Yverdon	Montcherand
Bioley-Magnoux	Mutrux
Bofflens	Novalles
Bonvillars	Onnens
Bretonnières	Orbe
Bullet	Orges
Chamblon	Orzens
Champagne	Pomy
Champvent	Premier
Chavannes-le-Chêne	Provence
Chavornay	Rances
Chêne-Pâquier	Romainmôtier-Envy
Cheseaux-Noréaz	Rovray
Concise	Sainte-Croix
Corcelles-près-Concise	Sergey
Cronay	Suchy
Croy	Suscévoz
Cuarny	Tévenon
Démoret	Treycovagnes
Donneloye	Ursins
Ependes	Valeyres-sous-Montagny
Fiez	Valeyres-sous-Rances
Fontaines-sur-Grandson	Valeyres-sous-Ursins
Giez	Vallorbe
Grandevent	Vaulion
Grandson	Villars-Epeney
Juriens	Vugelles-la-Mothe
L'Abergement	Vuiteboeuf
La Praz	Yverdon-les-Bains
Les Clées	Yvonand

PARTENAIRES ET DEMARCHE PARTICIPATIVE

Le PDR du Nord Vaudois est conduit par l'ADNV, représentant les communes, en partenariat avec le Canton, notamment le Service du développement territorial (SDT), la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et la Direction générale de l'environnement (DGE). Le projet est conduit par une structure de projet regroupée sur 2 niveaux :

- Le niveau politique est assuré par le **Comité de pilotage (COPIL)**, constitué de représentants communaux et cantonaux :

Présidence : M. Franklin Thévenaz, Syndic, Ste-Croix (*Président jusqu'à juin 2016, depuis membre*)
M. Yves Pellaux, syndic de Pomy (*depuis juillet 2016, auparavant membre*)

Membres : Mme Jacqueline de Quattro, Cheffe du département DTE
M. Pierre Imhof, chef du Service du développement territorial (SDT)
Mmes Rebecca Lyon Stanton, responsable division ACR (SDT)
Mme Véronique Bovey Diagne, SDT - ACR
M. Federico Molina, DGMR
Mme Christine Leu, Coordinatrice régionale ADNV
M. Etienne Roy, préfet du District du Nord Vaudois
Mme Marianne Savary, Municipale de l'urbanisme, Yverdon-les-Bains (*jusqu'à février 2015*)
Mme Gloria Capt, Municipale de l'urbanisme, Yverdon-les-Bains (*depuis février 2015*)
M. Claude Recordon, Syndic, Orbe (*jusqu'à juin 2016*)
M. Henri Germond, Syndic, Orbe (*depuis juillet 2016*)
M. Julien Cuérel, Syndic, Baulmes
M. Fabian Gagnebin, Syndic, Champagne (*depuis mai 2017*)
Mme Carole Zamora, Syndique, Concise (*jusqu'à février 2017*)
M. Patrick Jaggi, Syndic, Concise (*depuis décembre 2017*)
Mme Lise Courvoisier, Syndique, Donneloye
M. Jean-Daniel Gruchet, Syndic, Giez
M. Fabrice De Icco, Syndic, Romainmotier-Envy
M. Cédric Pittet, Syndic, Suchy (*jusqu'à juillet 2017*)
M. Didier Collet, Syndic, Suchy (*depuis octobre 2017*)
M. Stéphane Costantini, Syndic, Vallorbe
M. Philippe Moser, Syndic, Yvonand

- Le suivi des études est assuré par le **Groupe technique (GT)** composé des représentants du Canton, de la Région et des Communes :

Membres : Mme Christine Leu, coordinatrice ADNV
Mme Véronique Bovey Diagne, SDT (*jusqu'à février 2019*)
M. Ronei Falvino, SDT (*depuis février 2019*)
Mme Sophie Noirjean, DGMR
M. Franco Ciardo, DGE-DIRNA
M. Jean-François Gander, technicien communal Ste-Croix
M. Yvan Arnaud, technicien communal Yvonand (*jusqu'à juin 2016*)
M. Emmanuel Volery, technicien communal, Yvonand (*depuis juillet 2016*)
M. Fabian Gagnebin, syndic, Champagne (*depuis juin 2017*) ;
M. Sébastien Genoud, bureau AggloY
M. Yves Pellaux, syndic de Pomy
M. Henri Germond, syndic d'Orbe (*depuis février 2016*)
M. Fabrice De Icco, syndic de Romainmôtier-Envy (*depuis février 2016*)
Mme Carole Zamora, Syndique de Concise (*depuis février 2016 jusqu'à février 2017*)

- Pour assurer la mise en œuvre des opérations de communication, un **groupe de travail « communication »** a par ailleurs été constitué :

Membres : M. Franklin Thévenaz, Syndic, Ste-Croix
M. Claude Recordon, Syndic, Orbe (*jusqu'à juin 2016*)
M. Henri Germond, Syndic, Orbe (*depuis juillet 2016*)
Mme Carole Zamora, Syndique, Concise (*jusqu'en février 2017*)
M. François Parvex, Mandataire, SEREC Sàrl

De plus, deux **ateliers de concertation** ont été organisés, le 30 septembre 2015 et le 19 mai 2016, afin de recueillir les avis des communes. Ces dernières ont également été consultées à deux reprises sur la base des documents provisoires transmis au cours de l'élaboration du PDR (phase diagnostic et phase stratégique-opérationnelle).

STRUCTURE DU PDR

Le volet opérationnel du PDR est l'un des documents du PDR du Nord Vaudois. Ce dernier est constitué par :

► Volet stratégique

Le volet stratégique du Plan directeur régional, adopté par les Conseils communaux et généraux des communes concernées. Sur la base des problématiques et opportunités identifiées dans le volet diagnostic et s'inspirant des stratégies régionales de développement – notamment la Stratégie d'aménagement de 2006 et le Programme d'actions prioritaires 2016-2019 –, il définit les **enjeux** suivants pour le Nord vaudois :

Enjeu 1 : Un patrimoine paysager, naturel et bâti remarquable.

Enjeu 2 : Une économie diversifiée.

Enjeu 3 : Une mobilité maîtrisée et durable.

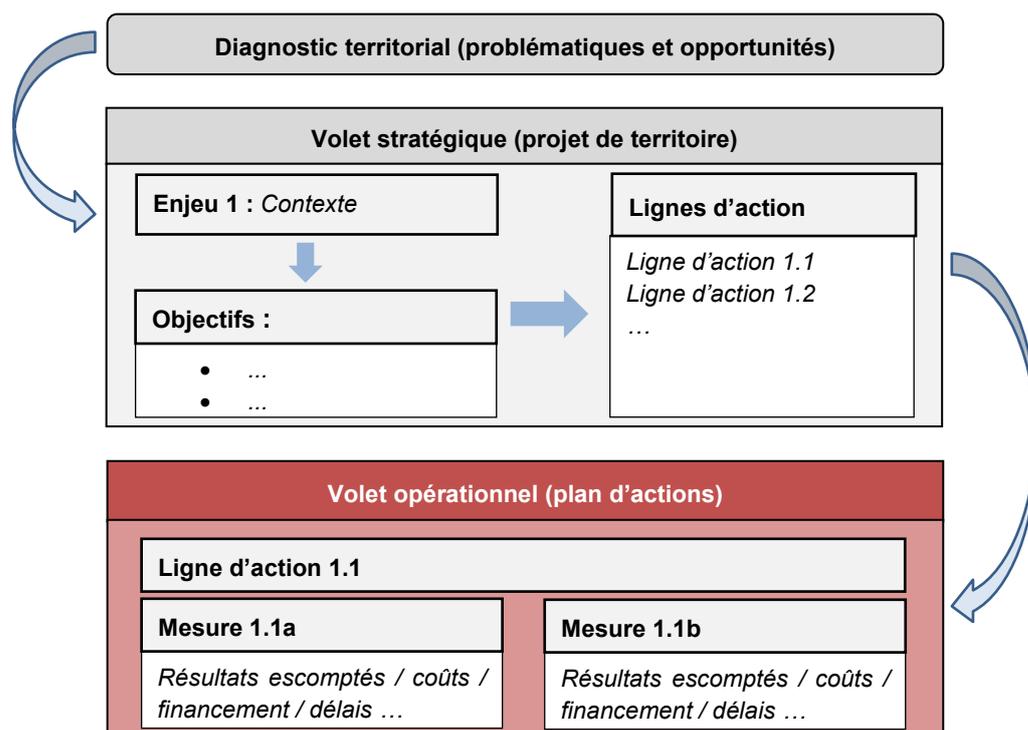
Enjeu 4 : Des centres denses et attractifs.

Enjeu 5 : Une gestion durable de l'environnement et des ressources.

Ces enjeux régionaux résultent d'analyses transversales et synthétiques de l'ensemble du diagnostic, dont les données et les informations principales sont résumées en amont de chaque chapitre (**contexte**).

Chaque enjeu se décline ensuite en **objectifs** à l'horizon de 15 à 25 ans qui, compte tenu de la diversité du Nord vaudois, concernent tantôt l'ensemble de la région et tantôt des contextes territoriaux spécifiques, dont le périmètre est à géométrie variable (plateformes territoriales, entités paysagères). Ensemble, ces objectifs constituent le projet de territoire du Nord vaudois, vers lequel la Région désire tendre.

Les objectifs sont détaillés et concrétisés par des **lignes d'action**, elles-mêmes opérationnalisées par des **mesures** spécifiques, qui constituent le volet opérationnel du Plan directeur régional.



► Volet opérationnel

Le volet opérationnel du Plan directeur régional (PDR) est adopté par les Municipalités des communes concernées. Il précise les conditions et modalités de mise en œuvre des objectifs et lignes d'action du projet de territoire, à travers un plan de mesures. Le volet opérationnel est composé de 59 fiches de mesures et d'une carte de synthèse territorialisant les mesures qui s'y prêtent. Les fiches sont regroupées en fonction des 5 enjeux majeurs identifiés dans le volet stratégique.

Chaque fiche est structurée de manière à transmettre les informations essentielles pour la compréhension, la mise en œuvre et le suivi des mesures :

Objectifs du PDR : Objectifs du volet stratégique auxquels répond la mesure.

Lignes d'action du PDR : Ligne d'action du volet stratégique dans laquelle s'inscrit la mesure.

Mesures associées du PDR : Renvoi aux éventuelles autres mesures complémentaires ou corrélées du PDR.

Description : Bref descriptif de la mesure et de ses actions face aux défis identifiés dans le volet diagnostique et face aux objectifs synthétisés dans le volet stratégique.
Positionnement de la mesure par rapport à d'éventuels autres instruments, mesures de niveau supérieur ou projets déjà existants.



Résultats escomptés / livrables / délais :

Listing des résultats concrets attendus dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure et estimation des délais visés. Les outputs peuvent être de nature diverse : infrastructure, étude, chantier, mise en place d'un groupe de travail, etc. La définition des outputs permet de clarifier les objectifs précis poursuivis par la mesure et d'en assurer le suivi.

Dans le cas de résultats correspondant à des actions continues, l'indication du délai est remplacée par la mention « *tâche permanente* ».



Acteurs en charge :

Identification du porteur de projet ainsi que des différentes instances concernées par la mise en œuvre de la mesure ; définition de leurs responsabilités.



Coût / financement :

Estimation à titre indicatif des ressources (monétaires / main-d'œuvre) nécessaires à la mise en œuvre de la mesure et répartition des coûts entre les différentes instances : Confédération / Canton / Région / Communes / privés.

Les sources possibles de financement/subventions et leurs montants sont indiqués à titre indicatif.

SOMMAIRE

1.	UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BÂTI REMARQUABLE	9
2.	UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE	23
3.	UNE MOBILITE MAÎTRISEE ET DURABLE	41
4.	DES CENTRES DENSES ET ATTRACTIFS	57
5.	UNE GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES	81
	CARTE DES MESURES	88
	ADOPTION ET APPROBATION	91



**1. UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BATI
REMARQUABLE**



Objectifs du PDR

Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.

Lignes d'action du PDR

1.1 – Protéger les ensembles bâtis et les constructions présentant un intérêt architectural, paysager, historique ou culturel

*Mesures associées***mesure 1.1a**

Rassembler et diffuser dans chaque plate-forme l'inventaire complet des sites et objets du patrimoine bâti à protéger et établir des recommandations de bonnes pratiques pour assurer leur pérennisation.

Description

Le patrimoine bâti d'importance nationale, régionale et locale du Nord vaudois, incluant les vestiges archéologiques, est riche et diversifié, mais sa valeur est souvent méconnue des décideurs et planificateurs.

Pourtant, il existe un nombre important d'études et d'inventaires de portée locale et régionale, parfois informels, non exhaustifs, ou hors protection par la LPNMS, qui échappent aux planificateurs en raison d'un manque de centralisation ou de sensibilisation, ou d'une possibilité de consultation facilitée.

Les inventaires nationaux, régionaux, locaux et les bases de données à composante patrimoniale doivent être réunis, compilés et mis à disposition des communes afin de faciliter la pesée d'intérêt et la prise de décision lors de planifications ou de projets de construction.

En parallèle, il s'agit de proposer des recommandations de gestion et de diffuser des bonnes pratiques ou des exemples de conservation et/ou de réhabilitation.



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Inventaire complet des ensembles bâtis, des voies historiques, des sites archéologiques et des constructions présentant un intérêt architectural, paysager, historique ou culturel par plate-forme (sur la base des données à disposition)	2020 et ss
Diffusion de recommandations de gestion et de bons exemples de réhabilitation.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGIP-MS) ▪ Communes ▪ Spécialistes, associations, groupes d'intérêt



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
<i>Lignes d'action du PDR</i>	1.1 – Protéger les ensembles bâtis et les constructions présentant un intérêt architectural, paysager, historique ou culturel
<i>Mesures associées</i>	2.5a / 3.4

mesure 1.1b	Identifier, sur la base du recensement architectural cantonal, les bâtiments ruraux et d'alpage à haute valeur patrimoniale et les autres bâtiments dignes de protection qui sont en lien avec des itinéraires ou des projets touristiques bien identifiés, afin de faciliter leur réhabilitation.
--------------------	---

Description

Le Nord vaudois possède un certain nombre de bâtiments situés hors zone à bâtir qui présentent un intérêt patrimonial (bâtiments en note *1*, *2* et *3* en particulier, mais aussi certains bâtiments en note *4*) et qui, en raison notamment des modifications des pratiques agricoles, sont susceptibles d'être laissés à l'abandon, ce qui aurait pour conséquence d'appauvrir le patrimoine régional. Afin d'assurer la protection de ces bâtiments, la législation cantonale (art. 81a LATC) et le PDCn (mesure C21 « Constructions et installations dignes de protection ») prévoient la possibilité d'un changement d'affectation pour favoriser les conditions cadres permettant d'assurer leur entretien. Le PDCn en précise les modalités. Il indique, par ailleurs, qu'une planification intercommunale peut être exigée afin d'assurer la cohérence de la procédure et l'égalité de traitement entre les propriétaires d'une même entité paysagère. De plus, une étude régionale est nécessaire pour identifier les bâtiments de moindre valeur (note *4* par exemple) mais d'utilité régionale, dont la réaffectation n'est possible que si elle est imposée par sa destination, par exemple en cas de manque d'hébergement constaté sur un itinéraire donné. À ce titre, la région a la responsabilité d'identifier ces bâtiments, en particulier en lien avec des itinéraires ou des projets touristiques, afin d'envisager des activités permettant de les réhabiliter et de les transformer selon les projets (analyse de cas).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etablissement d'un inventaire des bâtiments concernés, identification des projets, de leur typologie et évaluation selon la mesure C21 du PDCn.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (SDT, division hors zone à bâtir, DGIP) ▪ Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac ▪ Communes



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
<i>Lignes d'action du PDR</i>	1.2 – Mieux faire connaître et intégrer les valeurs paysagères et naturelles comme support de qualité de vie
<i>Mesures associées</i>	3.5a

mesure 1.2a Communiquer aux communes des bons exemples en matière d'aménagement, d'équipement et de gestion permettant de protéger la qualité du patrimoine et de la biodiversité.

Description Le Nord vaudois comporte une grande richesse et une diversité du point de vue du patrimoine bâti, des caractéristiques paysagères locales et des espaces verts, dont les plus remarquables sont certifiées par l'inventaire des jardins ICOMOS et identifiées par l'ISOS (jardins, parcs, plantations, vergers, espaces publics). Cette diversité est importante du point de vue de la qualité des paysages, de la biodiversité et du ressenti en termes de qualité de vie. Ces dernières décennies, l'extension de l'urbanisation et les transformations ont appauvri, dans de nombreuses localités du Nord vaudois, cette qualité. Des recommandations pour améliorer la qualité des aménagements, des équipements communaux et la gestion du domaine public et des propriétés communales peuvent être diffusées. Elles devraient être établies sur la base de situations régionales caractéristiques (guide d'aménagement) ou par la diffusion de bonnes pratiques et d'échanges d'expériences. Les thèmes à traiter à l'échelle communale concernent : le traitement des franges entre le bâti et le non-bâti, les échappées paysagères et points de vue, la gestion (y.c. l'entretien) des espaces publics et de l'arborisation, la promotion de la biodiversité dans le tissu bâti. Ces recommandations devraient permettre de réviser les prescriptions et règlements en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions.



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Synthèses des documents existants et communication de conseils adaptés au contexte régional pour préserver et valoriser le patrimoine bâti et naturel, les relations paysagères, la biodiversité et l'entretien des espaces publics ou à gestion communale.	2020 et ss
Etablissement d'études pilotes (mise en valeur de situations régionales).	2020 et ss
Diffusion et encouragement d'échanges d'expériences.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV et DGE-BIODIV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Associations ONG ▪ Canton (DGIP-MS / DGAV-DAGRI / SDT / CEP) ▪ Communes ▪ AggloY



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
<i>Lignes d'action du PDR</i>	1.2 – Mieux faire connaître et intégrer les valeurs paysagères et naturelles comme support de qualité de vie
<i>Mesures associées</i>	2.4a / 2.5a / 3.4 / 3.2d

mesure 1.2b Valoriser et mettre en réseau les sites touristiques et patrimoniaux en les reliant par des itinéraires de mobilité douce.

Description

Le Nord vaudois possède de nombreux sites touristiques et patrimoniaux favorables à la détente et à la mobilité douce. La mise en place de circuits de découverte en réseau, valorisés à travers la mise en place d'aménagements attractifs (mobilier, panneaux indicatifs, places de jeux...) concourent à une bonne qualité de vie et à l'attractivité de la région. Sur la base des données existantes, notamment la récente carte pédestre d'Yverdon-les-Bains Région, il s'agit d'identifier les éventuelles lacunes des itinéraires, en particulier en termes d'aménagement, de connexion aux transports publics ou de signalisation, afin de planifier leur amélioration.

À titre d'exemple, les itinéraires suivants peuvent être concernés par cette évaluation : Vallon du Nozon, de La Sarraz à Vaulion ; itinéraires cyclables de découverte de la plaine de l'Orbe et du patrimoine viticole ; itinéraire « Patrimoine au fil de l'Eau » l'Orbe - Moulins Rod – Canal d'Enteroches ; «Vallon de l'Arnon », de son embouchure à Sainte-Croix. Du point de vue touristique, il est important de veiller à une bonne coordination avec les itinéraires de type SuisseMobile ou ViaStoria.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Identification des lacunes des itinéraires.	2020 et ss
Mise en place d'un programme de valorisation et de développement.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADN 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGMR, DGAV-DAGRI) ▪ Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac ▪ Communes ▪ AggloY ▪ Fondations ViaStoria, SuisseMobile ▪ Milieux agricoles (Prométerre, responsables CQP...)



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
<i>Lignes d'action du PDR</i>	1.2 – Mieux faire connaître et intégrer les valeurs paysagères et naturelles comme support de qualité de vie
<i>Mesures associées</i>	3.4 <u>NB</u> : cette mesure doit être coordonnée avec le plan directeur de la rive sud du lac de Neuchâtel et avec les mesures suivantes du projet AggloY 2012: 1.a, 1.c, 3, 4.a, 4.b, 4.c, 6.b, 13, 35, 2-4.b, 2-101, 2-102.

mesure 1.2c

Qualifier les portions des cours d'eau et des rives du lac en termes d'usage public et/ou de valeurs écologiques (effectives ou potentielles en cas de renaturation).

Description

La Plaine de l'Orbe, ainsi que de nombreux affluents du lac de Neuchâtel, présentent à la fois des enjeux biologiques importants et une configuration particulièrement attractive pour les loisirs et la mobilité douce. L'établissement des stratégies de mobilité douce communales et régionales (mesure 3.4) doit être coordonné en fonction des valeurs naturelles effectives ou potentielles (pour les cours d'eau à revitaliser), tout en tenant compte de la problématique sécuritaire. La mise en place d'un inventaire des tronçons des cours d'eau et des rives du lac qualifiant leur fonction prioritaire (fonction d'usage et fonction écologique selon le réseau écologique cantonal REC-VD et la planification cantonale de la revitalisation), doit permettre notamment de coordonner la dimension des loisirs et de la mobilité douce avec les projets de valorisation ou de renaturation des cours d'eau. Une vision intercommunale est la plupart du temps nécessaire pour évaluer la pertinence d'une intégration des tronçons aux réseaux de mobilité douce. C'est pourquoi les portions de rives ou de cours d'eau à proximité d'itinéraires de mobilité douce doivent être identifiées au niveau régional. Dans le périmètre d'AggloY, le projet d'agglomération 2012 a identifié et défini 12 mesures qui sont étroitement liées avec la présente mesure du PDR. Elles sont indiquées dans la rubrique « mesures associées » ci-avant.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etablissement de l'inventaire des tronçons des cours d'eau et des rives du lac avec qualification (fonction prioritaire) des enjeux sociaux et biologiques.	2020 et ss
Identification des tronçons valorisables pour la mobilité douce.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGE-BIODIV, DGE-EAU) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV ▪ Office du tourisme de la Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac ▪ AggloY ▪ Communes



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
<i>Lignes d'action du PDR</i>	1.2 – Mieux faire connaître et intégrer les valeurs paysagères et naturelles comme support de qualité de vie
<i>Mesures associées</i>	1.4b NB :cette mesure doit être coordonnée avec les mesures suivantes du projet AggloY 2012: 1.a, 1.c, 3, 4.a, 4.b, 4.c, 6.b, 13, 35, 2-4.b, 2-101, 2-102.

mesure 1.2d**Etablir un concept nature pour AggloY en tenant compte de sa situation en bout de lac et en lien avec la campagne environnante.***Description*

Le territoire d'AggloY se caractérise par une forte urbanisation, des projets de développement importants et un manque de liaisons écologiques et paysagères entre le lac et l'arrière-pays (liaisons à renforcer). Les développements urbains prévus comportent le risque d'empirer la qualité du paysage, des milieux naturels et des espaces verts, qui participent à qualité de vie et au bien-être pour une grande partie de la population.

Dans le contexte d'aggloY, l'établissement d'un concept nature en ville doit être développé en tenant compte du contexte de la trame verte et bleue qui l'entoure, du futur concept paysager de la Plaine de l'Orbe (mesure 1.4b) et du concept paysage et mobilité déjà développé dans les projets d'AggloY établis. Il serait souhaitable de définir le réseau écologique au niveau de d'AggloY et de sa périphérie, en se basant sur les milieux et espaces cibles définis à l'échelle régionale et compatible avec le réseau écologique vaudois (REC-VD).

Dans le périmètre d'AggloY, le projet d'agglomération 2012 a identifié et défini 12 mesures qui sont étroitement liées avec la présente mesure du PDR. Elles sont indiquées dans la rubrique « mesures associées » ci-avant.

Le plan directeur de la commune d'Yverdon-les-Bains, en cours d'élaboration, devra être pris en compte également. Il comprend un volet relatif aux milieux naturels et vise à constituer une trame écologique à l'échelle de la commune et à améliorer la perméabilité biologique du territoire.



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etablissement d'un concept nature d'AggloY, réseau écologique d'agglomération.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ AggloY 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGE-BIODIV, DGE-EAU) ▪ Communes



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
<i>Lignes d'action du PDR</i>	1.2 – Mieux faire connaître et intégrer les valeurs paysagères et naturelles comme support de qualité de vie
<i>Mesures associées</i>	2.5a

mesure 1.2e	Identifier les activités de loisir en plein air d'intérêt régional afin d'anticiper les conflits d'usage.
--------------------	--

Description

Certaines activités de plein air peuvent avoir des effets négatifs sur l'environnement et la nature si elles ne sont pas encadrées et coordonnées. À titre d'exemple, le Grand Tétras, présent dans les forêts jurassiennes, est particulièrement sensible aux dérangements causés par les activités humaines. Plus prosaïquement, les vaches laitières sont sujettes à un risque accru d'avortement dû à la présence de germes pathogènes dans les crottes de chiens que les propriétaires laissent divaguer dans les prés.

Les activités de plein air d'importance régionale doivent être identifiées et évaluées au travers d'une check-list « incidence » (à établir), afin d'identifier les enjeux naturels et les incidences sur les milieux agricoles et forestiers et, le cas échéant, les mesures d'encadrement nécessaires.

Il s'agit, par exemple, de mettre en place des mesures de gestion du stationnement, de balisage des parcours, d'évitement des futures zones de tranquillité de la faune et des zones protégées, et de sensibilisation aux enjeux de conservation de la faune et de la flore.

Cette mesure concerne également les aires agricoles et forestières. Pour cette dernière, l'évaluation doit se faire en accord avec les milieux forestiers et les plans directeurs forestiers régionaux.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Identification des types d'activités concernés et des sites connus ou projetés.	2020 et ss
Etablissement d'une grille d'évaluation d'incidence (check-list) des projets.	2020 et ss
Identification et proposition de mesures de gestion.	Lors de projets concernés



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGE-BIODIV, DGE-FORET, DGAV-DAGRI) ▪ Région Jura-Lac ▪ Parc naturel du Jura vaudois ▪ Communes ▪ Milieux agricoles (Prométerre, responsables CQP...)



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
<i>Lignes d'action du PDR</i>	1.3 – Concilier les productions agricole et sylvicole avec les fonctions sociales, biologiques, paysagères et d'accueil (forêt)
<i>Mesures associées</i>	

mesure 1.3a	Rassembler l'inventaire du patrimoine naturel, forestier et paysager d'importance régionale et locale, et diffuser de bons exemples pour améliorer sa protection et sa gestion.
--------------------	--

Description

Le Nord vaudois possède un riche patrimoine naturel, forestier et paysager ainsi qu'une grande diversité d'habitats. La valeur de ce patrimoine régional et local est souvent méconnue. Cependant, les études et inventaires de portée locale et régionale sont nombreux, mais pas forcément connus des décideurs et des planificateurs, ni centralisés au niveau régional.

Les inventaires régionaux, locaux et les bases de données à composante patrimoniale doivent être réunis, compilés et mis à disposition. Sur cette base, des recommandations sur la conservation et la valorisation de ce patrimoine peuvent être mises en place et diffusées.

Dans le domaine de la gestion sylvicole, la portée de cette mesure est double. Il s'agit de :

- Valoriser le travail effectué concernant les réserves forestières déjà établies et compléter le réseau pour atteindre la cible cantonale d'une superficie de 10% ;
- Améliorer l'information et sensibiliser les acteurs du territoire et la population sur les pratiques sylvicoles actuelles et leurs objectifs.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etablissement d'un inventaire du patrimoine naturel régional et local à protéger et mise à disposition des communes.	2020 et ss
Etablissement et diffusion de bons exemples de conservation.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADN ▪ DGE-Forêt (pour les aspects de la gestion sylvicole) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGE-BIODIV / DGAV-DAGRI) ▪ Communes ▪ Spécialistes, associations, groupes d'intérêt, propriétaires



COÛTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
<i>Lignes d'action du PDR</i>	1.3 – Concilier les productions agricole et sylvicole avec les fonctions sociales, biologiques, paysagères et d'accueil (forêt)
<i>Mesures associées</i>	1.3a / 3.4

mesure 1.3b	Accompagner les communes lors des travaux d'amélioration foncière d'une certaine importance, afin de s'assurer de la prise en compte des parcours touristiques, ainsi que des éléments naturels et paysagers identifiés.
--------------------	---

Description

Les travaux d'amélioration foncière peuvent avoir un impact important sur le territoire. À ce titre, ils doivent être examinés au travers des intérêts régionaux en matière de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, paysager et touristique. Il s'agit en particulier d'éviter qu'un projet se développe avec des objectifs locaux sans tenir compte de son contexte. La mesure devra définir le processus de soutien et sa formalisation (mise à disposition de données, coordination d'acteurs régionaux et/ou de la plate-forme).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Soutien aux communes sur la base des inventaires régionaux et supérieurs.	Tâche permanente (lors de travaux AF d'importance).



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGAV-DAGRI / DGE-BIODIV) ▪ Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac ▪ Communes



COÛTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

Objectifs du PDR

Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.

Lignes d'action du PDR

1.3 – Concilier les productions agricole et sylvicole avec les fonctions sociales, biologiques, paysagères et d'accueil (forêt)

*Mesures associées***mesure 1.3c**

Fournir un diagnostic global de l'état de la propriété forestière dans le Nord vaudois et mettre à disposition des propriétaires forestiers privés les outils et soutiens existants pour une gestion durable et rationnelle de leur bien.

Description

La forêt publique est relativement bien connue et sa gestion planifiée. Ce n'est pas le cas de la forêt privée qui est morcelée, et souvent laissée sans planification de gestion. Les remaniements parcellaires et l'établissement de contrats de gestion, coordonnés à une échelle supra-locale, doivent être encouragés afin de permettre une exploitation durable des forêts (rationalisation économique, meilleure prise en compte de l'entretien du paysage, notamment du pâturage boisé, préservation du sol, etc.). Il s'agit de fournir des évaluations rapides sur la situation des forêts privées (propriété, état des forêts...) fournissant des éléments de décisions sommaires, mais fiables pour faciliter l'adoption de lignes de conduite opératoires.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etude de la situation de la propriété forestière dans le Nord vaudois	Tâche permanente
Soutiens aux communes et échanges d'expériences entre-elles	



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ DGE-Forêt 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGE-BIODIV) ▪ DGAV-DAGRI (collaboration avec remaniements agricoles) ▪ Communes



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
<i>Lignes d'action du PDR</i>	1.4 – Mettre en valeur les échappées paysagères et lacustres et les dégagements
<i>Mesures associées</i>	5.2a

mesure 1.4a	Affiner par plate-forme les échappées paysagères définies dans le Plan directeur cantonal et identifier les échappées paysagères, lacustres et autres points de vue d'importance régionale à préserver.
--------------------	--

Description

La mesure C12 du PDCn (Enjeux paysagers cantonaux) identifie les échappées paysagères (échappées lacustres et échappées transversales) au niveau cantonal, qui concernent également le Nord vaudois.

Une analyse plus fine au niveau régional doit permettre une meilleure prise en compte de ces enjeux, autant dans les planifications communales que lors des projets de constructions hors zone à bâtir. De plus, cette analyse pourrait permettre d'identifier d'éventuels autres enjeux paysagers, notamment des points de vue ou des dégagements d'intérêt régional à préserver.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Réalisation d'un inventaire et cartographie des échappées paysagères et des points de vue d'importance régionale.	2020 et ss
Recommandations pour une prise en compte au niveau communal (p.ex. révision des PGA, permis de construire).	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV ▪ Communes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGE-BIODIV, SDT / DGAV-DAGRI)



COÛTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

Objectifs du PDR

Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.

Lignes d'action du PDR

1.4 – Mettre en valeur les échappées paysagères et lacustres et les dégagements

Mesures associées

mesure 1.4b**Réaliser une planification agricole, paysagère et écologique de la Plaine de l'Orbe en prolongement du concept paysager et nature d'AggloY.***Description*

La Plaine de l'Orbe constitue un paysage particulier à l'échelle du Canton et elle possède des enjeux spécifiques en termes de biodiversité, en raison notamment de sa position de lien et transition entre Jura et Préalpes. Toutefois, son identité paysagère est fragile et ses caractéristiques - notamment le fait que la Plaine est restée largement libre de construction - sont mises sous pression, notamment par le développement des installations et des infrastructures.

Une planification agricole, paysagère et écologique tenant compte et intégrant l'ensemble des activités en présence et pouvant tirer profit des études déjà effectuées dans le cadre de Gesorbe et du CQP de la Plaine de l'Orbe, doit permettre de servir de référence régionale pour tout projet sur la Plaine. Au niveau de la mise en œuvre, les grands projets implantés dans ce secteur seront des opportunités pour réaliser les mesures identifiées dans le concept paysager (intégration de la liaison biologique supra-régionale entre Jura et Plateau, préservation des grandes surfaces agricoles non bâties, des rideaux-abris et cordons boisés, des biotopes et îlots nature, revitalisation des cours d'eau, intégration des mesures CQP et du réseau de mobilité douce, préservation des terres « noires », etc.).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Réalisation d'une planification agricole, paysagère et écologique.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGAV-DAGRI / DGE-BIODIV / SDT / DGE-FORET / DGE-EAU / DGE-GEODE) ▪ Communes



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

Objectifs du PDR

Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.

Lignes d'action du PDR

1.5 – Promouvoir la diversité biologique en lien avec l'armature vert-bleu

Mesures associées

mesure 1.5**Intégrer les éléments de renaturation et de soutien à la biodiversité dans les projets régionaux de développement.***Description*

Le réseau écologique cantonal REC-VD identifie les territoires biologiques et les liaisons biologiques à améliorer et les points de conflits faune-traffic. En outre, la planification cantonale indicative de revitalisation des cours d'eau identifie plusieurs tronçons de cours d'eau à renaturer. La région n'est, en principe, pas porteuse des projets de renforcement du réseau, mais elle doit intégrer ces éléments dans sa stratégie de valorisation et de développement, y compris la priorisation, informer et soutenir les communes concernées au travers de ses activités.

La région encourage les communes à accompagner les projets de renaturation des cours d'eau (Arnon, Orbe, Thièle, Talent, Nozon...) ainsi que les projets visant l'augmentation de la valeur biologique et paysagère des rives du lac, l'amélioration de territoires d'intérêts biologiques prioritaires (TIBP) identifiés par le REC-VD et le maintien ou l'aménagement de liaisons biologiques et l'assainissement des points de conflits faune/traffic. Les planifications communales devront intégrer ces objectifs comme support de la qualité de vie.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Intégration du REC-VD, y.c. les liaisons biologiques d'importance régionale et locale, ainsi que la planification cantonale indicative de revitalisation dans les projets soutenus par la région et les planifications communales.	Tâche permanente (lors de toute planification)



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV et DGE-BIODIV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGE-EAU) ▪ Communes



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

NB : coordination avec le futur système de gestion des zones d'activités (SGZA)

La LAT et l'OAT (art. 30a, al.2, OAT) impliquent que les cantons mettent en place un *système de gestion des zones d'activités (SGZA)* garantissant, globalement, leur utilisation rationnelle. Au niveau régional, cela doit se concrétiser par l'élaboration d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités, formalisée dans une planification directrice sectorielle.

Pour des questions de temporalité, la décision a été prise de mener le projet de stratégie régionale de manière distincte et indépendante du PDR. Ainsi, certaines mesures du PDR du Nord Vaudois, en particulier celles qui touchent le domaine de la gestion des zones d'activités (mesures 2.1a, 2.1b, 2.1c, 2.1d, 2.1e, 2.1f, 2.3a, 2.3b) sont définies sous réserve du contenu et des conclusions du futur SGZA régional, qui sera mis en place ultérieurement.

2. UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE



<i>Objectifs du PDR</i>	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
<i>Lignes d'action du PDR</i>	2.1 – Préparer l'accueil de nouveaux emplois dans la région et renforcer les bassins d'emplois, en particulier dans les centres bien desservis
<i>Mesures associées</i>	

mesure 2.1a	Mettre en place un système régional de gestion des zones d'activités (SGZA) en conformité avec la LAT et le PDCn.
--------------------	--

Description

Compte tenu de la croissance attendue de la population, le Nord vaudois entend développer son offre d'emplois afin de maintenir le ratio emploi/habitant de 0.37 et limiter le pendularisme. Le secteur secondaire, très présent dans le Nord vaudois, nécessite souvent une localisation au sein des zones d'activités, selon le principe de la bonne activité au bon endroit. Le maintien de réserves dans les ZA pour les activités secondaires implique une maîtrise de l'implantation du tertiaire dans les zones d'activités, la priorité consistant à faciliter l'intégration du secteur tertiaire dans des quartiers mixtes. En cohérence avec les objectifs de la LAT et la mesure D12 du PDCn, les nouvelles zones d'activités régionales devront être localisées en priorité dans ou à proximité immédiate des centres régionaux ou locaux, afin de renforcer leurs bassins d'emplois. Leur implantation doit également tenir compte des enjeux cantonaux paysagers et écologiques identifiés par le PDCn (échappées paysagères, REC-VD). La mesure D12 du PDCn prévoit que les zones d'activités (ZA) régionales doivent correspondre aux besoins à 15 ans et s'inscrire dans une planification directrice régionale qui se base sur la disponibilité réelle des offres, mais aussi de leur bonne accessibilité multimodale. Cette planification doit s'appuyer sur un diagnostic régional et un système de monitoring qui doit permettre de dimensionner les ZA régionales et locales en fonction du nombre d'emplois à créer pour soutenir la croissance démographique, tout en favorisant une optimisation des sites existants. Cette stratégie sera coordonnée avec le Canton, la politique des pôles de développement, AggloY, ainsi que le programme d'actions prioritaires de l'ADNV et mise à jour régulièrement. Le système de gestion se base sur un diagnostic régional (évaluation des réserves et projection de la demande en ZA à l'horizon de 15 ans), des mesures de vérification de la disponibilité ainsi que de planification (densification, maîtrise foncière, extension, reconversion, dézonage) visant à ajuster l'offre (terrain) à la demande (emploi) en ZA à l'échelle régionale. La mise en œuvre de la stratégie peut être confiée aux organismes de gestion existants pour autant que la promotion soit en phase avec la planification et assurée de manière professionnelle.



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Mise en place d'une stratégie régionale des ZA.	2020 et ss
Coordination avec la politique des pôles de développement et la stratégie économique régionale.	2020 et ss
Monitoring de la stratégie de gestion.	Tâche permanente



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (SDT / SPEI / DGAV-DAGRI) ▪ AggloY ▪ Communes



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
<i>Lignes d'action du PDR</i>	2.1 – Préparer l'accueil de nouveaux emplois dans la région et renforcer les bassins d'emplois, en particulier dans les centres bien desservis
<i>Mesures associées</i>	2.1a

mesure 2.1b **Mettre en œuvre, en coordination avec la stratégie de gestion régionale des ZA, les mesures du « Programme d'actions prioritaires 2016-2019 » de l'ADNV et des programmes futurs.**

Description

Le Nord vaudois dispose d'un programme d'actions prioritaires (PAP), référence obligatoire à l'acceptation et aux soutiens de projets dans le cadre de la LADE et la LPR, qui définit la stratégie quadriennale pour le développement économique de la région. Les actions définies dans ce document - dont la mise en œuvre relève le plus souvent de la gestion et de la promotion économique - répondent en bonne partie aux objectifs définis dans le volet stratégique du PDR. Le PAP traite également des emplois et du dynamisme économique hors des ZA, celles-ci ne concernant en moyenne cantonale que 30% des emplois.

Cependant, les mesures du PAP en lien avec la disponibilité en zones d'activités (en particulier les mesures 2.2) devront être coordonnées et adaptées aux conclusions de la stratégie de gestion régionale des ZA imposée par la LAT et le PDCn.

Le PAP devra, par ailleurs, être réactualisé au terme de sa durée (2016 – 2019) en coordination avec les autres mesures du PDR et de la stratégie régionale de gestion des ZA.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Cf. mesures du Programme d'actions prioritaires 2016-2019 et suivants.	2020 et ss
Mise en cohérence des mesures avec la stratégie régionale de gestion des ZA.	Dès finalisation de la stratégie de gestion régionale



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (SDT / SPEI / DGAV-DAGRI) ▪ AggloY ▪ Communes



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
<i>Lignes d'action du PDR</i>	2.1 – Préparer l'accueil de nouveaux emplois dans la région et renforcer les bassins d'emplois, en particulier dans les centres bien desservis
<i>Mesures associées</i>	2.1a / 4.1k

mesure 2.1c **Soutenir les réflexions et les démarches visant à relocaliser les activités génératrices de nuisances, consommatrices d'espace et/ou nécessitant un bon raccordement industriel au rail et au réseau autoroutier à l'extérieur des secteurs centraux d'AggloY.**

Description

Un certain nombre d'entreprises (ateliers et halles CFF et Cargo, Beati Frères SA, Cand-Landi SA...) sont situées dans des secteurs centraux voire stratégiques de Grandson et d'Yverdon-les-Bains (vieux bourg et PDL Gare-Lac notamment). Le projet d'agglomération prévoit la reconversion de ces espaces pour la réalisation de nombreux projets, notamment en termes d'habitat (capacité d'accueil de nouveaux habitants) et de qualité de vie, qui revêtent une importance régionale de premier ordre. Il est nécessaire de poursuivre les études pour relocaliser ces entreprises, voire pour permettre le développement d'autres entreprises de ce type selon le principe de la bonne entreprise au bon endroit, en fonction des objectifs qui seront définis dans la stratégie de gestion régionale des ZA. Parmi les sites de relocalisation étudiés, le pôle de la Poissine a été reconnu par le Canton comme site stratégique au sens de la mesure D11 du PDCn (site d'activité 4b1 de la Politique des pôles de développement), pour sa facilité d'accès, grâce à une interface rail-route qui permet d'accueillir des industries lourdes. D'autres zones d'activités ou locaux industriels dans la région (communes de Bonvillars et d'Onnens) pourraient également répondre à cet objectif de relocalisation et de rationalisation et doivent être impérativement coordonnées pour correspondre à la clause des besoins à 15 ans déterminés dans la stratégie de gestion des ZA.

Par ailleurs, en dehors de ces sites centraux et stratégiques aux enjeux spécifiques, la reconversion des ZA dans l'agglomération devrait être maîtrisée et limitée.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Mise en place d'une stratégie de relocalisation des entreprises concernées.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (SDT) et (GOP) ▪ AggloY ▪ Communes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (SPEI / DGAV-DAGRI) ▪ ADNV ▪ Syndicat AF



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
<i>Lignes d'action du PDR</i>	2.1 – Préparer l'accueil de nouveaux emplois dans la région et renforcer les bassins d'emplois, en particulier dans les centres bien desservis
<i>Mesures associées</i>	1.4b

mesure 2.1d **Maintenir le dynamisme économique des sites stratégiques de Chavornay et d'Orbe, en mettant en œuvre les mesures d'accessibilité prévues par l'ESAM et en étudiant le potentiel de densification.**

Description

Le pôle « Orbe-Chavornay » constitue le plus important bassin d'emplois du Nord vaudois en dehors d'AggloY et il contribue de ce fait significativement à la vitalité de la région. À ce titre, le maintien de son dynamisme est un enjeu régional.

En coordination avec les conclusions de la stratégie de gestion régionale des ZA et en conformité avec la Politique des pôles de développement (PPDE), la densification des zones d'activités des sites stratégiques de Chavornay (4c1) et d'Orbe Sud (4c2) doit être favorisée, en particulier à proximité des transports publics, afin de favoriser un usage du sol plus rationnel. Cet objectif doit être inscrit lors de la révision complète ou partielle des plans d'affectation en coordination forte entre ces deux centres régionaux complémentaires.

Afin de supporter le trafic généré par la croissance des emplois et des activités, les mesures d'accompagnement prévues par l'ESAM (étude stratégique d'accessibilité multimodale), en tenant compte des projets d'infrastructures ferroviaires liées au raccordement d'Orbe au RER vaudois, doivent être réalisées.

Le renforcement de la liaison MD et le soutien aux mesures des plans de mobilité des entreprises doivent être poursuivis.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Mise en œuvre des mesures prévues par l'ESAM.	2020 et ss
Densification des ZA lors des planifications et lors de l'analyse des (pré-)projets de construction.	Tâche permanente
Soutien aux mesures de maîtrise de la mobilité pendulaire.	Tâche permanente



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADEOC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGMR / SDT / SPEI) ▪ ADNV ▪ Communes de Chavornay et d'Orbe



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
<i>Lignes d'action du PDR</i>	2.1 – Préparer l'accueil de nouveaux emplois dans la région et renforcer les bassins d'emplois, en particulier dans les centres bien desservis
<i>Mesures associées</i>	1.2d / 2.2 / 3.4 / 3.5a / 3.5b / 3.6b

mesure 2.1e	Soutenir le développement du Parc Scientifique et Technologique (Y-Parc - PST) et accompagner sa croissance par des mesures d'amélioration de l'accessibilité.
--------------------	---

Description

Le PST, dont la capacité constructive a été augmentée de 390'000 m² de surfaces brutes de plancher suite à la révision du PPA « PST Y-Parc » (adopté le 30.10.2014), vise à favoriser l'implantation d'entreprises actives dans les nouvelles technologies. Premier et plus vaste parc technologique de Suisse, Y-Parc propose un pôle de compétences technologiques et assure un trait d'union entre le monde académique de la recherche et de l'industrie. Un projet d'implantation d'une activité d'éveil à la science destinée aux enfants et adolescents, en collaboration avec le centre Kindercity établi à Zurich, est en cours et est soutenue par le PAP 2016-2019 de l'ADNV.

Outre le renforcement de la promotion du PST en coordination avec la stratégie régionale de gestion des ZA, la disponibilité de ces terrains doit faire l'objet d'un chapitre spécifique de la stratégie de gestion régionale des ZA, afin que ce formidable potentiel ne préterite pas les autres ZA, p.ex. en échelonnant son occupation ou en le réservant pour un projet d'envergure suprarégionale. Par ailleurs, le Projet d'agglomération 2012 d'AggloY prévoit d'accompagner le développement du site par une amélioration de l'offre sur les lignes urbaines qui desservent le site, avec la mise en service d'une ligne de bus urbaine entre le PST Y-Parc et Montagny/Grandson, la création à l'horizon 2023-2027 d'une nouvelle halte RER et la réalisation d'un itinéraire de mobilité douce direct avec le centre d'Yverdon-les-Bains.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Adoption du PPA	2020 et ss
Soutien à l'implantation des activités.	Tâche permanente
Mise en œuvre des mesures de mobilité d'AggloY.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ AggloY et Commune d'Yverdon-les-Bains 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (SDT, DGMR, SPEI) ▪ ADNV ▪ Entreprises de transport (CFF, Travys) ▪ PST



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
<i>Lignes d'action du PDR</i>	2.1 – Préparer l'accueil de nouveaux emplois dans la région et renforcer les bassins d'emplois, en particulier dans les centres bien desservis
<i>Mesures associées</i>	4.1h / 4.1i

mesure 2.1f

Conduire une étude stratégique pour renforcer les entreprises existant dans les centres régionaux périphériques de Vallorbe et Sainte-Croix.

Description

Les entreprises du secteur secondaire de l'Arc jurassien - région de Sainte-Croix et région de Vallorbe, y compris les secteurs d'activités du Day et de Ballaigues - sont fortement orientées vers l'exportation et elles sont soumises à des facteurs d'influence souvent non maîtrisables. Bénéficiant d'un large bassin de main-d'œuvre qualifiée, en particulier frontalier, elles doivent être en constante innovation pour maintenir leurs avantages concurrentiels.

Une démarche proactive de la part des communes et de la promotion économique régionale, en coordination avec la stratégie régionale de gestion des ZA, peut notamment permettre de faciliter la reconversion des locaux existants pour accueillir des activités innovantes, en agissant comme ressource mettant en lien les propriétaires des locaux avec les entrepreneurs potentiellement intéressés.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etude de positionnement économique.	2020 et ss
Etude stratégique sur la valorisation des locaux.	2020 et ss
Mise en œuvre de la stratégie régionale de gestion des ZA.	2019 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (SPEI / SDT) ▪ Communes



COÛTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
<i>Lignes d'action du PDR</i>	2.2 – Augmenter la production de valeur de l'industrie et de l'artisanat
<i>Mesures associées</i>	2.1e

mesure 2.2 Appuyer les démarches visant à soutenir l'innovation technologique (Innovaud, incubateurs...) et à renforcer les synergies entre les centres de formation (HEIG-VD, EPFL, UNIL...) et les acteurs économiques du Nord vaudois.

Description Le Nord vaudois possède un secteur industriel important à l'échelle cantonale, caractérisé par un savoir-faire spécifique. Dans le contexte des récentes décisions politiques et économiques, un certain nombre d'entreprises, en particulier tournées vers l'exportation, sont toutefois mises sous pression, faisant craindre le risque d'une certaine désindustrialisation de la région. Face à ces difficultés et face à la concurrence internationale, la capacité d'innovation technologique doit être mise au centre de la stratégie de développement à moyen et long terme du Nord vaudois. Dans ce cadre, toutes les démarches existantes (Innovaud, incubateurs...) ou nouvelles visant à soutenir l'innovation et la création de plus-value doivent être soutenues, notamment par la mise en place de structures d'accueil adéquates et l'octroi des soutiens nécessaires. Ainsi, les opérations visant à créer des partenariats utiles aux entreprises du Nord vaudois, doivent être encouragées afin de faciliter la création d'emplois et la vitalité économique de ce secteur en priorité.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Coordination (selon les projets).	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DEFR / SPEI) ▪ AggloY ▪ Communes ▪ Hautes écoles



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
<i>Lignes d'action du PDR</i>	2.3 – Maintenir une mixité habitants-emplois
<i>Mesures associées</i>	

mesure 2.3a	Permettre le développement du télétravail et des activités tertiaires en soutenant le déploiement de la fibre optique (ou autres technologies futures de transmission de données).
--------------------	---

<i>Description</i>	Le développement du télétravail ou l'implantation d'activités économiques du secteur tertiaire permettent de développer des emplois in situ, réduisant les besoins de mobilité et amenant de la valeur ajoutée. Ces activités nécessitent, toutefois, des infrastructures adéquates, notamment une connexion internet à haut débit. Aujourd'hui, la présence de la fibre optique est un critère déterminant dans les choix de localisation. C'est pourquoi le développement de la fibre optique (ou des futures technologies qui pourraient la remplacer) doit être favorisé – en étudiant notamment les synergies entre les réseaux existants – afin de rendre les localités, notamment les plus périphériques du Nord vaudois, attractives pour le développement de ces activités.
--------------------	--



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Promotion du développement de la fibre optique.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opérateurs ▪ Communes



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
<i>Lignes d'action du PDR</i>	2.3 – Maintenir une mixité habitants-emplois
<i>Mesures associées</i>	4.1a / 4.1b / 4.1c / 4.1d / 4.1e

mesure 2.3b	Permettre le maintien, voire l'agrandissement d'entreprises compatibles avec le contexte villageois.
--------------------	---

Description

Dans le Nord vaudois, les villages constituent la majorité des communes et du territoire de la région. Afin de préserver leur dynamisme économique et éviter la dynamique des « villages - dortoirs », le maintien des entreprises existantes est souhaité. La recherche de synergies avec d'autres prestations de service de proximité doit être encouragée.

Les activités artisanales et industrielles situées dans des zones d'activités seront gérées par le système régional de gestion des ZA afin de permettre le maintien, voire l'agrandissement des entreprises existantes.

Mais de nombreuses activités traditionnellement présentes dans les villages et contribuant à leur vitalité (par ex. atelier de réparation automobile, boulangerie, fromagerie, pharmacie, bureau de géomètre, etc.) sont situées en dehors des zones d'activités (zone de centre de localité, zone village, voire zone de centre historique) et ne sont pas concernées par la stratégie régionale des ZA, puisque ces dernières ne concernent en moyenne que 30% des emplois. Le maintien de ces activités, qui participent à la vitalité du tissu socio-économique local, doit également être soutenu, notamment en permettant les agrandissements nécessaires des entreprises existantes, tout en tenant compte de la valeur patrimoniale des bâtiments et des ensembles bâtis, ainsi que du principe de la bonne activité au bon endroit. L'établissement de nouvelles activités peut également être favorisé, en mettant en place des planifications adéquates, par exemple en utilisant les volumes existants d'anciens ruraux lorsque l'affectation et le règlement de la police de construction le permet.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Elaboration de planifications adaptées favorisant la mixité.	2020 et ss
Rencontres régulières entre autorités, entreprises et propriétaires immobiliers.	Tâche continue



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (SDT) ▪ ADN



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
<i>Lignes d'action du PDR</i>	2.3 – Maintenir une mixité habitants-emplois dans les villages
<i>Mesures associées</i>	4.1a / 4.1b / 4.1c / 4.1d / 4.1e / 4.1f / 4.1g / 4.1h / 4.1i / 4.1j / 4.1k

mesure 2.3c**Etudier la faisabilité économique de la création d'espaces de travail partagés.***Description*

Le concept d'*espace de travail partagé* se réfère à des locaux où divers entrepreneurs travaillent de manière partagée, généralement dans une démarche encourageant l'échange et la créativité et reposant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ce concept répond notamment à l'augmentation des travailleurs et entrepreneurs indépendants (développeurs, concepteurs, blogueurs, architectes...), qui nécessitent des structures d'accueil ou des instruments de travail peu onéreux. Le partage des frais permet, en effet, de limiter le coût unitaire par rapport aux espaces de travail traditionnels.

Dans le Nord vaudois, ce type de structure pourrait répondre à une demande qu'il convient d'analyser afin d'évaluer la faisabilité économique de ces modèles. Cette étude devra également évaluer les exemples existants, dans le canton, l'Arc jurassien et en Suisse, afin de diffuser les bonnes pratiques dans le Nord vaudois.



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etude sur la faisabilité de ces structures dans les centres du Nord vaudois.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADN 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac ▪ Communes



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
<i>Lignes d'action du PDR</i>	2.4 – Renforcer et augmenter la valeur ajoutée de l'économie rurale
<i>Mesures associées</i>	1.2b / 3.4

mesure 2.4a

Promouvoir les produits agricoles locaux et les initiatives visant leur diffusion, notamment en lien avec les activités touristiques et de loisirs.

Description

En termes relatifs, la région compte le double d'emplois dans le secteur primaire que la moyenne nationale. Toutefois, la situation économique des exploitations agricoles s'est détériorée ces dernières années dans le Nord vaudois, de manière semblable au reste du pays.

De par sa diversité, le potentiel d'attractivité touristique et de loisirs du Nord vaudois est élevé, permettant d'envisager un développement plus marqué des activités accessoires agricoles ou non agricoles. Les exploitations qui désirent développer ce type d'activités (par ex : vente directe, marchés à la ferme, tables d'hôtes, « dormir sur la paille », chambres d'hôtes, école à la ferme et sociothérapies dont la vie à la ferme est une composante essentielle) peuvent être soutenues notamment à travers une coordination accrue entre les acteurs touristiques, les exploitants agricoles, les associations (Prométerre) et les autorités. Bien que les marges de manœuvres pour la réalisation de projets à l'extérieur du territoire urbanisé restent limitées en raison d'un cadre légal très strict, la région soutient ce genre de projet et examinera les marges de manœuvre dans le respect de la législation.

La promotion touristique a un rôle à jouer dans la promotion de ces activités et, de manière générale, dans la promotion des produits régionaux, notamment les produits labellisés, les vins, fromages et autres produits locaux, notamment issus de l'agriculture biologique, qui contribuent à consolider la notoriété de la région.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Coordination, information, promotion.	Tâche permanente



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADN ▪ Initiateurs de projets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (SDT / DGAV-DAGRI / SPEI) ▪ Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac ▪ Communes ▪ Prométerre ▪ Exploitants



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
<i>Lignes d'action du PDR</i>	2.4 – Renforcer et augmenter la valeur ajoutée de l'économie rurale
<i>Mesures associées</i>	

mesure 2.4b	Faciliter la modernisation des entreprises artisanales existantes en appuyant le regroupement des activités et les synergies avec d'autres secteurs économiques ainsi que l'équipement collectif de création de valeur ajoutée.
--------------------	--

Description

Les entreprises artisanales existantes doivent pouvoir moderniser leur outil de production afin de maintenir leur compétitivité. A cette occasion, le potentiel de rationalisation ainsi qu'un éventuel regroupement des activités doivent être étudiés. Les projets de valorisation de la production primaire (p.ex. fromageries, locaux de vente-dégustation, parcours touristiques, activités traiteurs, etc.) doivent être appuyés dans leurs démarches de développement et de recherche de fonds, pour autant qu'un marché existe et que la structure porteuse du projet ait les compétences requises de gestion et de commercialisation. De nombreux exemples existent dans le Nord vaudois avec des artisans et des producteurs qui ont gagné en renommée grâce à la qualité et grâce à un prix raisonnable (vins, fromages, viandes, charcuteries, pâtisseries, mais aussi services-traiteurs, etc.). C'est aussi l'occasion de réfléchir aux synergies qui peuvent être développées avec des activités en lien avec d'autres secteurs économiques (tourisme, services publics, etc.) et d'encourager les regroupements afin d'éviter les nuisances (bruit, trafic, pollution, etc.). Les possibilités d'approvisionnement de la restauration collective des institutions publiques et parapubliques du Nord vaudois doivent être recherchées pour augmenter la plus-value du secteur primaire. Cette mesure s'inscrit en cohérence avec la *Stratégie pour promouvoir les produits locaux et de saison dans la restauration collective*, qui a été adoptée par le Conseil d'Etat en novembre 2014 et qui vise, à travers l'incitation et de la sensibilisation, la promotion des produits locaux et de saison dans la restauration collective.



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etude des potentiels.	Tâche permanente (lors de projets)



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADN ▪ Initiateurs privés de projets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prométerre ▪ Confédération (OFAG) ▪ Canton (DGAV-DAGRI / SPEI) ▪ Communes



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
<i>Lignes d'action du PDR</i>	2.4 – Renforcer et augmenter la valeur ajoutée de l'économie rurale
<i>Mesures associées</i>	

mesure 2.4c**Soutenir le développement de la filière liée à la truffe.***Description*

Le Pied du Jura constitue un terrain privilégié, unique dans le Canton, pour la récolte des truffes sauvages et pour la trufficulture. A ce jour, environ 15 ha de truffières ont été plantés dans le Nord vaudois. Cette culture est valorisée notamment par le Marché aux truffes de Bonvillars (10^{ème} édition en 2018), qui attire chaque année plus de 5'000 visiteurs. Produit à forte valeur ajoutée et à l'important rayonnement touristique, le développement d'une filière agricole et économique autour de la truffe avec le projet de réalisation d'une Maison de la Truffe et les objectifs poursuivis par l'association « 1^{ère} Région truffière de Suisse » doivent être soutenus, à savoir :

- promouvoir la production, la récolte, la certification, la transformation, la distribution et la communication liées à la truffe ;
- développer des produits et animer une filière commerciale ;
- permettre le rayonnement de la région ;
- promouvoir et défendre les intérêts des truffes suisses et leur utilisation commerciale ;
- consolider la coordination entre les différents prestataires (trufficulteurs, restaurateurs, transformateurs de produits, hébergeurs, guides du patrimoine, etc.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Réalisation de la Maison de la Truffe.	2020 et ss
Soutien aux objectifs de l'Association 1 ^{ère} Région truffière de Suisse.	Tâche permanente (en fonction des projets)



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Association « Première région truffière de Suisse » ▪ Groupe d'intérêt vaudois pour la trufficulture (GIVT) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SPEI ▪ ADNV ▪ Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac ▪ Communes



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
<i>Lignes d'action du PDR</i>	2.4 – Renforcer et augmenter la valeur ajoutée de l'économie rurale
<i>Mesures associées</i>	5.2b

mesure 2.4d	Mettre en place des conditions cadres permettant le développement de la sylviculture et l'installation d'entreprises de transformation du bois local.
--------------------	--

Description

Près de 40% de la superficie du Nord vaudois étant boisée, la transformation *in situ* de la matière première bois - que cela soit dans la production de bois d'énergie ou de bois d'œuvre - est un objectif pour la région. Un des freins à une exploitation rationnelle des forêts est la présence de petites parcelles forestières peu exploitables. À ce titre, une rationalisation du parcellaire, notamment à travers une maîtrise foncière, doit être favorisée.

Concernant la filière **bois-énergie**, dont le potentiel de développement régional avoisine les 10'000 m³ par an, elle pourrait bénéficier du regroupement, notamment pour le partage de places de stockage.

Concernant la production de **bois d'œuvre**, la filière existe au niveau régional pour les résineux et doit être maintenue. Sa qualité est reconnue et fait, par ailleurs, l'objet d'une démarche de labellisation (projet d'AOC bois du Jura), qui doit être soutenue. Pour les feuillus, les conditions actuelles rendent la création d'un pôle de valorisation difficile. Mais l'utilisation du bois d'œuvre en tant que matière première renouvelable locale doit par ailleurs être favorisée, notamment à travers l'exemplarité des collectivités dans leurs projets de construction ou de rénovation.



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Appui aux entreprises de transformation du bois.	2020 et ss
Gestion régionale des places de stockage (bois énergie).	Tâche permanente (lors de projets de stockage)
Usage accru du bois de construction local (collectivités).	Tâche permanente (en fonction des projets)
Adhésion au projet « filière bois » de l'Ouest vaudois	



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGE-Forêt) ▪ Communes



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
<i>Lignes d'action du PDR</i>	2.5 – Renforcer la valeur ajoutée de l'économie du tourisme
<i>Mesures associées</i>	1.2b / 1.2e / 2.5b / 3.2d

mesure 2.5a Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie touristique régionale et décliner des programmes spécifiques par destination.

Description

Le Nord vaudois dispose d'une stratégie touristique régionale et, depuis 2015, d'une vision stratégique à l'horizon 2020 pour la région de Sainte-Croix - Les Rasses, définissant des objectifs et des mesures stratégiques précis à l'horizon 2020. Le PDR soutient la mise en œuvre de ces mesures et il encourage à développer cette démarche stratégique et concertée, en tenant compte en amont des enjeux écologiques (tranquillité de la faune, pression sur les milieux naturels protégés, etc.), dans les autres destinations (Orbe, Romainmôtier, Grandson, Vallorbe, Yverdon-les-Bains et Yvonand) et à les mettre à jour régulièrement. Pour le pôle Sainte-Croix / Les Rasses, la valorisation du Chasseron ainsi que le développement d'une infrastructure appuyant le tourisme estival et la diversification de l'offre hivernale sont des projets à étudier de manière approfondie du point de vue de leur impact territorial, paysager et de leur faisabilité financière.

De manière générale, le tourisme de l'arc jurassien doit viser une transition entre un tourisme encore principalement hivernal vers un tourisme 4 saisons, conformément au Programme cantonal de mise en œuvre de la LPR sur la période 2016-2019.

Les liens avec les régions touristiques voisines, comme le Parc régional Jura Vaudois et Jura-3-Lacs, sont à consolider pour atteindre la masse critique nécessaire au portage de certaines actions et offres (p.ex. mobilité, hébergement, circuits pédestres, cyclistes ou Grand Tour of Switzerland).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Mise en œuvre des mesures de la stratégie « Sainte-Croix – les Rasses ».	2020 et ss (selon les mesures)
Développement de stratégies touristiques sur les autres destinations.	2020 et ss
Réalisation des stratégies par le soutien aux prestataires.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Région Jura-lac 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (SDT / DGAV-DAGRI / DGE) ▪ ADNV ▪ Communes ▪ Parc Jura vaudois



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
<i>Lignes d'action du PDR</i>	2.5 – Renforcer la valeur ajoutée de l'économie du tourisme
<i>Mesures associées</i>	2.5a

mesure 2.5b Développer une offre d'infrastructures touristiques d'accueil suffisante, innovante, familiale et abordable.

Description

Le Nord vaudois souffre d'une certaine faiblesse en termes d'infrastructures d'accueil, qui sont souvent désuètes et insuffisantes, en particulier dans les sites de Concise, Grandson, Romainmôtier et Vallorbe. Afin de pallier ces lacunes, une étude de la demande en hébergement devrait être effectuée, permettant d'apporter une réponse adaptée à ses besoins. Des pistes de réflexion pour améliorer l'accueil ont été proposées dans le cadre de la période de planification de la « vision stratégique à l'horizon 2020 pour la région de Sainte-Croix – Les Rasses », notamment pour les mesures à impact territorial ou nécessitant une coordination intersectorielle : utilisation et valorisation du patrimoine militaire ; valorisation des bâtiments propriété de Pro Natura ; places pour camping cars ; création d'un «village trappeur» ; cabanes dans les arbres.

Pour le secteur d'Yverdon-les-Bains, le développement d'une offre « tourisme d'affaires » et la création d'une offre « Village Reka » sont en cours. Cette dernière permettra de développer une offre d'infrastructures touristiques d'accueil suffisante, innovante, familiale et abordable dans le secteur de l'agglomération en synergie avec l'offre culturelle.

Pour les autres secteurs, il s'agit d'analyser en détail le potentiel de tous les projets, en particulier des offres originales et novatrices d'hébergement, le Nord vaudois par sa diversité d'offres et de milieux naturels ayant une carte à jouer pour le tourisme individuel et familial (par exemple hébergement familial au village).



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etude des besoins en infrastructures d'accueil et proposition de mesures par plate-forme touristique.	2020 et ss

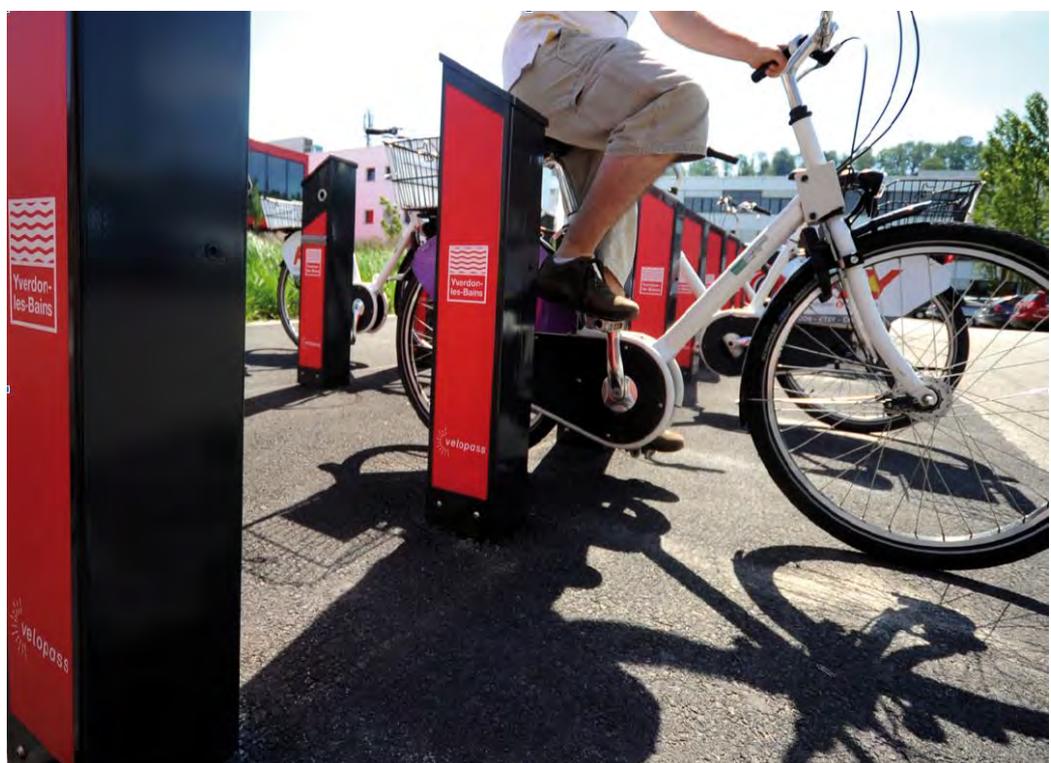


ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (SDT / SPEI / SGMR / DGE-Forêts) ▪ ADNV ▪ Communes



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

3. UNE MOBILITE MAITRISEE ET DURABLE



<i>Objectifs du PDR</i>	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
<i>Lignes d'action du PDR</i>	3.1 – Développer une approche multimodale de la mobilité
<i>Mesures associées</i>	La plupart des mesures de l'enjeu 3 sont à traiter via cette conférence (v. ci-dessous).

mesure 3.1a	Mise en place d'une Conférence régionale "mobilités".
--------------------	--

Description Compte tenu des problématiques de déplacements (tous modes confondus) mises en évidence, une plate-forme d'échange, de relais et de décision au niveau régional pour traiter de l'ensemble des questions de mobilité (mobilité douce, transports publics, transport individuel motorisé et stationnement) est à établir.

NB : L'essentiel des mesures du PDR concernant la mobilité est à traiter via cette Conférence. Le rôle de celle-ci variera selon les problématiques abordées et les acteurs en charge (notamment communes, canton et confédération).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Mise en place d'une Conférence régionale "Mobilités" (élargissement du groupe de travail "transports" de l'ADNV?).	2020



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV ▪ Communes ▪ AggloY 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGMR) ▪ Pro Velo



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
<i>Lignes d'action du PDR</i>	3.2 – Améliorer l'offre TP en fonction de la demande et des ressources
<i>Mesures associées</i>	3.3

mesure 3.2a	Optimiser ponctuellement le réseau ferré structurant, notamment en termes de cadence.
--------------------	--

<i>Description</i>	<p>Afin de maîtriser les nuisances générées par la hausse de la mobilité individuelle motorisée (pollution sonore et atmosphérique, saturation du réseau routier, sécurité, etc.), l'attractivité des transports publics doit encore être renforcée. Divers projets sont d'ailleurs en cours, dont notamment l'introduction du RER4 entre Lausanne et Le Brassus/Vallorbe (horizon 2021) et l'intégration des lignes ferroviaires Orbe - Chavornay au réseau RER avec mise en place d'une liaison directe entre Lausanne et Orbe (horizon 2022-2025). Depuis 2018, les correspondances à Yverdon-les-Bains sont garanties en semaine avec les ICN pour la ligne de Payerne (en lien avec Lausanne et Genève).</p> <p>Diverses améliorations sont encore souhaitées, dont notamment la généralisation de la desserte à la ½ heure sur l'ensemble du réseau ferré régional et le renforcement des liaisons avec la France (TGV et liaisons régionales). Par ailleurs, les possibilités d'amélioration de la liaison ferrée entre Orbe et Yverdon sont à étudier.</p> <p>Ces développements potentiels, ainsi que les contraintes qui y sont attachées, sont à analyser.</p>
--------------------	---



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etude de la possibilité et des conditions attachées aux différentes améliorations du réseau ferré TP évoquées.	2020 et ss.



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV ▪ Communes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGMR) ▪ Transporteurs ▪ Autorités françaises



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération	Selon bases légales existantes Investissement : CH + canton Exploitation : CH + canton + communes	
	Canton		
	Région		Coût Conférence budget ADNV
	Communes		
	Privés		

<i>Objectifs du PDR</i>	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
<i>Lignes d'action du PDR</i>	3.2 – Améliorer l'offre TP en fonction de la demande et des ressources
<i>Mesures associées</i>	4.1d

Mesure 3.2b	Renforcer la desserte du centre local de Croy – Romainmôtier par les transports publics pour satisfaire aux critères du PDCn.
--------------------	--

Description Compte tenu du fait que la gare de Croy – Romainmôtier est excentrée par rapport au cœur du binôme de Croy – Romainmôtier (distance entre la gare et le cœur de Romainmôtier d'environ 1.5 km), le critère de liaison à l'heure avec un centre cantonal n'est actuellement pas satisfait. La qualité de centre local pour le binôme Croy - Romainmôtier dépend donc de l'amélioration de la desserte de Romainmôtier par les transports publics, notamment en journée et le week-end. La fréquentation touristique considérable de Romainmôtier est un élément important à considérer dans la mise en place de l'offre en transports publics.



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Définition des améliorations envisageables (y compris évaluation des coûts et financements envisageables).	2020



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commune de Romainmôtier-Envy et commune de Croy ▪ ADNV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGMR) ▪ CarPostal, CFF



COUTS / FINANCEMENT	
Confédération	
Canton	
Région	
Communes	
Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
<i>Lignes d'action du PDR</i>	3.2 – Améliorer l'offre TP en fonction de la demande et des ressources
<i>Mesures associées</i>	4.1b

Mesure 3.2c	Evaluer le potentiel et la faisabilité de liaisons de transports publics plus directes en direction du canton de Neuchâtel et d'AggloY pour le centre local de Concise.
--------------------	--

Description

La desserte du centre local de Concise par les transports publics, bien que satisfaisant aux critères du PDCn, est peu directe en lien avec AggloY et le canton de Neuchâtel. Si Concise est reliée avec AggloY plus de 30 fois par jour et par sens, seules 4 liaisons par jour et par sens se font en train (moins de 10 minutes). Les autres courses sont faites en bus avec un temps de parcours de l'ordre de 30 minutes.

En direction de Neuchâtel, la problématique est similaire avec 4 liaisons directes par jour en train (temps de parcours de 26 minutes), contre une douzaine de liaisons avec des temps de parcours de l'ordre de 40 minutes.

La question des communautés tarifaires et la problématique des zones frontières est également à étudier (Mobilis sur Vaud et Onde verte sur Neuchâtel).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Définition des améliorations envisageables (y compris évaluation du potentiel de demande, des coûts des différentes solutions et des financements envisageables).	Réévaluation à réaliser avant les prochaines modifications importantes des horaires du réseau ferré national.



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commune de Concise ▪ ADNV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGMR), Canton de Neuchâtel ▪ Transporteurs



COUTS / FINANCEMENT	
	Confédération
	Canton
	Région
	Communes
	Privés

<i>Objectifs du PDR</i>	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
<i>Lignes d'action du PDR</i>	3.2 – Améliorer l'offre TP en fonction de la demande et des ressources
<i>Mesures associées</i>	2.5a

mesure 3.2d Etudier l'opportunité d'améliorer l'accessibilité des zones à la desserte limitée par les transports publics, notamment en lien avec les activités de loisirs et le tourisme.

Description Le diagnostic a mis en évidence la bonne qualité de la desserte du territoire du Nord vaudois par les transports publics. Ponctuellement, des améliorations de l'offre ou des solutions alternatives sont cependant à envisager, notamment en soirée et le week-end dans les secteurs touristiques (Romainmôtier, centre Pro Natura de Champ-Pittet, Creux-du-Van, mosaïques de Boscéaz, port de Concise, etc.). En dehors des périodes de trafic pendulaire, des solutions alternatives à une desserte standard par les transports publics sont à rechercher et évaluer (notamment là où la demande est très limitée).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Définition des améliorations envisageables (y compris évaluation du potentiel de demande, des coûts des différentes solutions et des financements envisageables).	2020



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV ▪ Communes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGMR) ▪ Transporteurs ▪ Pro Velo



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
<i>Lignes d'action du PDR</i>	3.3 – Améliorer la qualité des interfaces de transports publics
<i>Mesures associées</i>	3.2a / 4.1f / 4.1g / 4.1i / 4.1j / 4.1k

Mesure 3.3	Améliorer et réaménager les interfaces de transports publics, notamment les gares.
-------------------	---

Description

Le diagnostic a mis en évidence la bonne qualité de la desserte du territoire par les transports publics. Les interfaces de transports, notamment les gares, ne sont cependant pas toujours aménagées de manière adéquate et attractive, notamment pour favoriser l'intermodalité. Compte tenu de la logique de rabattement des réseaux de transports publics à Yverdon-les-Bains, le bon fonctionnement de la gare d'Yverdon-les-Bains est particulièrement important pour la région. L'amélioration des interfaces de transports doit ainsi permettre de renforcer l'attractivité du réseau de transports publics. A noter que le Canton de Vaud est en cours de développement d'une stratégie cantonale pour les interfaces de transports.

1. Améliorer et réaménager les principales interfaces de transports publics pour garantir le bon fonctionnement et l'attractivité de celles-ci (AggloY, Chavornay, Orbe, Vallorbe, Grandson, etc.).
2. Mettre en place aux gares et haltes des différentes lignes de transports publics une offre de stationnement (P+Bike) pour les vélos en suffisance et de qualité (accessibilité, sécurité, protection contre les intempéries, etc.).
3. Analyser le rôle, le potentiel et le développement éventuel des P+R du Nord vaudois. L'ensemble des parkings de type P+R (officiels ou officieux, de couloir d'approche, de périphérie urbaine et de centre-ville) existants et potentiels sont à considérer.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
1. Définition et mise en place d'un programme de travail <ul style="list-style-type: none"> • Identification des problèmes et des besoins • Octroi de mandats d'étude pour l'amélioration de toutes les interfaces (une étude va être lancée à la gare d'Yverdon-les-Bains. A Grandson une étude pour le réaménagement du secteur de la gare a été réalisée dans le cadre du prolongement du RER). 	Dès 2020
1. Mise en place d'un chantier régional "Stationnement vélos aux interfaces de transports publics".	2020
2. Mise en place d'un chantier régional "P+R".	2020



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV et Communes (AggloY) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGMR) ▪ Transporteurs : CFF, CarPostal, Travys ▪ Associations (Pro Vélo, ATE, TCS, etc.)



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	Potentiel fonds cantonal à venir en lien avec la stratégie cantonale pour les interfaces de transport et parking d'échange qui est en cours d'élaboration (disponibilité à court-moyen terme). Ce fond est destiné à des aides pour les communes, compétentes pour l'aménagement des interfaces.
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
<i>Lignes d'action du PDR</i>	3.4 – Promouvoir l'attractivité, la continuité et la sécurité des itinéraires de mobilité douce
<i>Mesures associées</i>	1.1b / 1.2b / 1.2c / 1.3b / 1.2c / 2.4a / 2.5a / 4.1a / 4.1b / 4.1c / 4.1d / 4.1e / 4.1f / 4.1g / 4.1h / 4.1i / 4.1j / 4.1k

Mesure 3.4**Elaborer des stratégies de mobilité douce communales et régionale.***Description*

L'amélioration de l'attractivité de la mobilité douce passe notamment par la mise en place d'itinéraires sûrs, attrayants et attractifs, que cela soit à l'intérieur du centre des communes ou entre celles-ci. Une distinction claire entre les itinéraires de cyclotourisme et de déplacement fonctionnel doit être visée. Voir notamment la stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2020, ainsi que les guides de l'OFROU (Réseaux de cheminement piétons et Conception d'itinéraires cyclables).

1. Pour les communes centres, élaborer une stratégie de mobilité douce à l'échelle communale et assurer sa mise en œuvre (diagnostic, concept, stratégie).
2. Pour les plus petites communes, identifier les principaux points noirs en matière de mobilité douce (flux de trafic importants, carrefours problématiques, aménagements manquants, secteurs avec vitesse inadaptée, itinéraires scolaires problématiques, offre de stationnement sécurisé pour les vélos insuffisante, liaisons intercommunales insatisfaisantes, etc.) et intégrer ceux-ci dans les projets communaux en matière d'aménagement du territoire, ainsi que lors de toute intervention sur l'espace public.
3. Développer, en coordination avec les acteurs locaux et en prenant en compte les autres enjeux territoriaux, notamment environnementaux (par ex. zones protégées sur la rive nord du lac de Neuchâtel), un schéma directeur régional des mobilités douces traitant notamment :
 - a. des liaisons cyclables communales et intercommunales en complémentarité avec les transports publics (rabattements sur Arnex-sur-Orbe, Chavornay, Croy, Ependes, Essert-Pittet, Grandson, etc.);
 - b. des liaisons cyclables entre les communes centres, en particulier entre AggloY et Yvonand, respectivement Chavornay, Orbe et Concise, également pour favoriser les liens entre ville et campagne et stimuler l'intérêt pour l'approvisionnement en produits locaux et en circuits courts;
 - c. de la mobilité douce dans le cadre des loisirs et d'activités touristiques;
 - d. de la promotion de l'usage du vélo chez les jeunes, notamment pour les trajets scolaires (sécurisation des itinéraires, journée de promotion du vélo, etc.).



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
1. Etablissement de stratégies communales de mobilité douce pour les communes centres.	2020 et ss.
2. Mise en évidence des points noirs communaux en matière de mobilité douce et d'un programme d'actions pour résoudre ceux-ci.	2020 et ss.
3. Définition d'une stratégie régionale de la mobilité douce.	2020 et ss.



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
1. Communes centres, AggloY	▪ ADNV, Canton (DGMR), Pro Velo
2. Communes	▪ ADNV, Canton (DGMR), Pro Velo
3. ADNV	▪ Communes, AggloY, Canton (DGMR, DGAV), Pro Velo



COÛTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur		Sources possibles de financement
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

<i>Objectifs du PDR</i>	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
<i>Lignes d'action du PDR</i>	3.5 – Favoriser la cohabitation des modes de déplacement en traversée de localité, en particulier là où le trafic de transit est problématique
<i>Mesures associées</i>	1.2a / 3.5b / 4.1e / 4.1f / 4.1h / 4.1i / 4.1j

Mesure 3.5a	Aménager les traversées de localité pour maîtriser le trafic routier et les nuisances générées par celui-ci et favoriser la mobilité douce, notamment en lien avec les interfaces de transports publics.
--------------------	---

Description

Les communes de Ballaigues, Chavornay, Corcelles-sur-Chavornay, Donneloye, Essert-sous-Champvent, Lignerolle, Method, Ste-Croix, Vallorbe, Vuiteboeuf et d'Yvonand ont fait état de nuisances dues au trafic routier (charges de trafic importantes, véhicules lourds, vitesses excessives, sentiment d'insécurité, etc.). Ces communes sont situées majoritairement à proximité de jonctions autoroutières, de pôles d'activités d'importance ou sur les itinéraires de trafic frontalier pendulaire). Pour répondre aux besoins des différents usagers de la route, notamment des plus faibles, il est nécessaire de favoriser une meilleure cohabitation des modes de déplacement via des aménagements adéquats et adaptés au contexte.

Les communes sont encouragées à réaménager leurs traversées pour en améliorer la convivialité, la sécurité et la cohabitation des modes de transport tout en garantissant le bon fonctionnement du réseau routier. Pour rappel, le Canton de Vaud a établi une brochure à l'intention des communes, notamment les plus petites, pour les soutenir dans le cadre du réaménagement des traversées de village.



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Réaménagement des traversées de communes.	2020 et ss.



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGMR) ▪ Commission des espaces publics (SCEP) ▪ Pro Velo



COUTS / FINANCEMENT		
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
<i>Lignes d'action du PDR</i>	3.5 – Favoriser la cohabitation des modes de déplacement en traversée de localité, en particulier là où le trafic de transit est problématique
<i>Mesures associées</i>	4.1f / 4.1g / 4.1h / 4.1i / 4.1j / 4.1k

Mesure 3.5b	Garantir la fluidité du réseau routier, notamment là où passent des lignes de transports publics.
--------------------	--

Description

La desserte routière du Nord vaudois et le fonctionnement du réseau routier sont dans l'ensemble bons à très bons. Ponctuellement, quelques phénomènes de saturation durant les périodes de pointe ont été mis en évidence, notamment au sein d'AggloY (pénétrantes nord et sud) et à la douane du Creux à Vallorbe. A Yverdon, ces points noirs affectent négativement les correspondances à garantir entre les différents réseaux de transports publics. Diverses mesures et/ou études sont en cours pour répondre à ces problèmes (route de contournement d'Yverdon et mesures de gestion du réseau routier, amélioration du fonctionnement de la douane du Creux, etc.). La conférence régionale "mobilités" doit suivre l'avancement des études et des mesures prises pour résoudre ces problèmes. Si ces mesures ne sont pas suffisantes, la région et les communes concernées devront solliciter les autorités compétentes pour rechercher de nouvelles solutions.



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Amélioration du fonctionnement des lignes de transports publics (stabilité des horaires et correspondances garanties).	2020 et ss.



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes ▪ ADNV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGMR) ▪ Confédération (OFROU, Administration fédérale des Douanes) ▪ Entreprises de transport public



COUTS / FINANCEMENT	
	Confédération
	Canton
	Région
	Communes
	Privés

<i>Objectifs du PDR</i>	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
<i>Lignes d'action du PDR</i>	3.6 – Limiter l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires notamment en élaborant des politiques communales de stationnement
<i>Mesures associées</i>	

mesure 3.6a**Elaboration de politiques de stationnement communales.***Description*

Le stationnement est l'un des outils clés de toute politique multimodale des déplacements. Il est aussi fondamental en termes d'attractivité commerciale / économique et d'occupation de l'espace public. Afin de limiter l'emprise du stationnement sur l'espace public, de garantir une offre de stationnement adéquate pour les clients et visiteurs dans le centre des communes, et de maîtriser la sollicitation du réseau routier en période de pointe, des politiques dissuadant le stationnement des pendulaires dans le centre des communes sont à privilégier.

Pour les communes centres, et pour toutes les communes ayant des problématiques en matière de stationnement, élaborer une politique de stationnement communale cohérente avec les objectifs de la commune, du canton et du présent plan directeur régional, et conforme avec la législation en vigueur. Prévoir des échanges d'expériences entre communes, notamment entre les plus petites (retour d'expériences, échanges d'idées en matière de politique de stationnement qui pourraient être appliquées dans d'autres communes, etc.).



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etablissement de politiques de stationnement communales.	Dès 2020



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGMR)



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
<i>Lignes d'action du PDR</i>	3.6 – Limiter l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires notamment en élaborant des politiques communales de stationnement
<i>Mesures associées</i>	

mesure 3.6b	Faciliter et encourager l'élaboration de plans de mobilité d'entreprise et d'administration publique.
--------------------	--

<i>Description</i>	<p>L'élaboration de plans de mobilité d'entreprise est une solution intéressante pour répondre aux besoins des entreprises, des employés, tout en limitant la sollicitation du réseau routier en période de pointe.</p> <p>Faciliter et encourager les plans de mobilité des entreprises et des administrations publiques et les coordonner avec les mesures communales et régionale, par exemple en matière de covoiturage.</p> <p>Les cantons de Vaud et de Genève ont élaboré en 2016 un guide à ce sujet (Plans de mobilité. Guide à l'intention des entreprises et institutions).</p>
--------------------	--



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Prise de contact avec les principales entreprises et administrations du nord vaudois (taille à définir) et diffusion des bonnes pratiques. Mise en place de nouveaux plans de mobilité.	Dès 2020



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (SPEI, DGMR) ▪ Entreprises ▪ Administrations publiques ▪ Pro Velo



COÛTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
<i>Lignes d'action du PDR</i>	3.6 – Limiter l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires notamment en élaborant des politiques communales de stationnement
<i>Mesures associées</i>	

Mesure 3.6c**Définir le rôle et le potentiel du covoiturage dans la mobilité du Nord vaudois.***Description*

Si l'offre de transports publics desservant le Nord vaudois est bien développée, certaines liaisons ne disposent pas d'une desserte attractive en transports publics (à titre d'exemple, la commune de Ballaigues ne dispose pas d'une desserte TP attractive en lien avec les principales communes du Nord vaudois, respectivement du canton). Ainsi, lorsque l'offre en transports publics au lieu de domicile et au lieu de destination est faible, des solutions alternatives sont à rechercher. Dans ces secteurs, le covoiturage peut avoir un rôle à jouer, notamment grâce aux potentialités offertes par les nouvelles technologies (applications, plateformes internet...), déjà mises en place dans d'autres régions.

Dans un premier temps, les secteurs et le public-cible concernés doivent être définis. Dans un second temps, le potentiel de covoiturage doit être évalué et les éventuels aménagements requis identifiés. Ces éléments sont à coordonner avec les initiatives déjà engagées ("Covoiturage Arc jurassien", plans de mobilité d'entreprise, etc.).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Identification des secteurs et liaisons répondant aux critères de pertinence pour le covoiturage. Définition des mesures à engager.	2020 et ss.



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV ▪ Communes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (SPEI, DGMR) ▪ Entreprises



COUTS / FINANCEMENT	
	Confédération
	Canton
	Région
	Communes
	Privés

<i>Objectifs du PDR</i>	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
<i>Lignes d'action du PDR</i>	3.7 – Optimiser les itinéraires du transport de marchandises
<i>Mesures associées</i>	

Mesure 3.7	Etablir un schéma directeur régional du transport de marchandises.
-------------------	---

Description

Au vu de l'importance des secteurs primaire (agriculture, forêt et carrières et des productions diffuses de ces secteurs) et secondaire, le trafic de marchandises impose une réflexion régionale. Celle-ci doit viser à minimiser les distances jusqu'aux centres de valorisation / transformation / production / transbordement, limiter les nuisances et assurer la sécurité des autres utilisateurs des voiries concernées.

Un schéma directeur régional du transport de marchandises doit ainsi être établi, identifiant notamment les principaux itinéraires de poids lourds et de véhicules agricoles, les problèmes existants et les contraintes et objectifs en matière de transports de marchandises et les éventuelles mesures d'accompagnement à mettre en place pour ne pas péjorer la qualité de vie des habitants.

Au niveau du transport par rail il s'agit d'identifier les plateformes rail-route à maintenir/développer/réduire concernant les sites de Yverdon-gare, Yvonand, Grandson - Poissine, Onnens - Bonvillars, Chavornay – Terco, Vallorbe et identifier / préserver / améliorer le raccordement au rail de certains sites tels que Chavornay et Orbe. Cette démarche est à coordonner avec la stratégie cantonale des transports de marchandises en cours de développement.



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etablissement d'un schéma régional du transport de marchandises. Mise en place d'un groupe de travail des filières concernées.	De suite (à coordonner avec la stratégie cantonale des transports de marchandises)
Etude régionale sur le transport de marchandises.	2020 (à coordonner avec la stratégie cantonale des transports de marchandises)



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADN 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes, AggloY ▪ Canton (DGMR) ▪ Filières concernées ▪ Transporteurs



COUTS / FINANCEMENT	
	Confédération
	Canton
	Région
	Communes
	Privés

4. DES CENTRES DENSES ET ATTRACTIFS



<i>Objectifs du PDR</i>	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins
<i>Lignes d'action du PDR</i>	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements
<i>Mesures associées</i>	3.4

mesure 4.1a**Maintenir le dynamisme du centre local de Baulmes.***Description*

Le statut de centre local de Baulmes a été reconnu par le Département du territoire et de l'environnement (DTE). Baulmes présente une structure de bâti compact et est bien desservi par les transports publics, avec une liaison ferroviaire toutes les 30 min (heure de pointe élargie) en direction du centre cantonal d'Yverdon-les-Bains. Le centre, qui dispose d'une offre étoffée en services de proximité, remplit l'ensemble des critères de la mesure A12 du PDCn. Toutefois, le bassin de vie desservi par Baulmes est relativement faible, le centre régional d'Orbe étant proche, tout comme l'agglomération yverdonnoise. L'enjeu consiste à maintenir son dynamisme et ses services dans le futur, en privilégiant notamment l'implantation de nouveaux services, si possible intercommunaux, dans cette localité. Ainsi, le ratio emplois/habitants pourrait être amélioré.

Baulmes pourrait également jouer un rôle accru du point de vue touristique, considérant ses multiples associations et son patrimoine naturel et bâti remarquable – le village, à l'instar de Grandson, de Concise, de Romainmôtier, et d'autres, est inscrit à l'ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse) comme un site d'importance nationale, en raison de ses qualités spatiales, historico-architecturales (église d'origine romane, ancien château, tour des archives, Hôtel de ville...) et paysagères (Baumine, vergers...).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Maintien des services de proximité.	Tâche permanente



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commune de Baulmes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes du bassin de vie



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins
<i>Lignes d'action du PDR</i>	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements
<i>Mesures associées</i>	3.2c / 3.4

mesure 4.1b	Renforcer le centre local de Concise.
--------------------	--

Description

Le statut de centre local de Concise a été reconnu par le Département du territoire et de l'environnement (DTE). Toutefois, le bassin de vie desservi par Concise est relativement faible. L'enjeu consiste à maintenir ses services et à renforcer son attractivité sur le plan touristique (port, patrimoine, restauration et hébergement à développer).

Riche d'un patrimoine naturel et bâti remarquable – le village est inscrit à l'ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse) comme un site d'importance nationale, Concise souffre, toutefois, d'une certaine faiblesse en termes d'emplois. Une stratégie de renforcement doit être menée, en coordination avec la stratégie régionale de gestion des ZA. Il s'agit d'appuyer le tourisme estival, la mise en valeur du port et des produits du terroir ainsi que des restaurants et buvettes existants.

Par ailleurs, si la qualité de ses liaisons TP avec la centralité cantonale d'Yverdon-les-Bains correspond aux critères définis dans la mesure B12 du PDCn, le centre souffre d'un manque de connectivité avec le canton de Neuchâtel. Une étude pour améliorer cette desserte doit être conduite pour mieux tirer parti de la proximité du littoral neuchâtelois.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
1. Etude des potentiels de développement des activités, en collaboration avec la stratégie régionale de gestion des ZA.	2020 et ss
2. Etude (opportunité et faisabilité) des potentiels d'amélioration des liaisons TP vers le canton de Neuchâtel.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
1. ADNV	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commune de Concise ▪ Division des projets stratégiques (SPS) du Service du développement territorial
2. ADNV	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes concernées ▪ Cantons de Vaud et Neuchâtel ▪ Entreprises de transport public



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins
<i>Lignes d'action du PDR</i>	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements
<i>Mesures associées</i>	3.4 / 4.11

mesure 4.1c	Consolider la localité de Champagne en vue de confirmer sa fonction de centre local.
--------------------	---

Description

Champagne est identifié par le volet stratégique du PDR comme un centre local. Par ses services, il remplit déjà cette fonction. Champagne satisfait l'ensemble des critères définis par la mesure B12 du PDCn. Le village est inscrit à l'ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse) comme un site d'importance nationale.

Spatialement, Champagne se caractérise par sa proximité avec la centralité de niveau régional de Grandson, vis-à-vis de laquelle il pourrait se mettre en concurrence sur le plan des équipements intercommunaux et des services. Afin d'éviter ce risque, Champagne doit maintenir une vocation de desserte de proximité, complémentaire et non concurrentielle à celle de Grandson et d'AggloY dont Grandson fait partie. En particulier, sa localisation à proximité immédiate d'un accès à l'autoroute A5 nécessite l'intégration de la stratégie concernant les installations commerciales à forte fréquentation (ICFF) de l'agglomération yverdonnoise avec des règles claires pour le PGA de Champagne, empêchant l'implantation de surfaces commerciales de moyenne dimension (surface de vente supérieure à 1'000 m²).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Mise en place d'une plate-forme de coordination avec Grandson et AggloY	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commune de Champagne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (SDT)



COÛTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins
<i>Lignes d'action du PDR</i>	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements
<i>Mesures associées</i>	3.2b / 3.4

mesure 4.1d	Renforcer les localités de Croy et Romainmôtier-Envy en vue de constituer un centre local intercommunal.
--------------------	---

Description

Romainmôtier-Envy dispose d'une bonne offre en services et équipements de proximité ; de son côté, Croy jouit d'une desserte TP de qualité. Ensemble, ces localités distantes d'environ 1.5 km, remplissent les critères définis par la mesure B12 du PDCn. Le bourg de Romainmôtier, avec son abbatale qui fait partie des sites clunisiens, est inscrit à l'ISOS comme un site d'intérêt national et le village de Croy est inscrit comme un site d'importance régionale. L'importante fréquentation touristique de Romainmôtier (> 120'000 visiteurs/an) contribue de manière essentielle à la pérennisation des services, elle apporte une animation importante au village et elle permet d'envisager la constitution d'un centre local intercommunal, composé des localités de Romainmôtier-Envy et de Croy. Un projet touristique d'hébergement serait nécessaire pour élargir et consolider les retombées économiques des touristes, principalement excursionnistes.

Le ratio emplois/habitants doit être amélioré par le développement d'offres d'hébergement p.ex., mais aussi par des services intercommunaux utiles aux communes du Vallon du Nozon.

Afin de rendre effectif ce statut, la liaison entre les deux localités doit être améliorée. Il s'agit d'étudier la faisabilité d'une liaison TP de qualité entre Croy et Romainmôtier, coordonnée avec les horaires de la gare de Croy, qui donne un accès direct au centre cantonal de Lausanne et avec le centre régional de Vallorbe. Par ailleurs, il s'agit également d'améliorer la qualité des espaces publics et des liaisons de mobilité douce depuis la gare de Croy jusqu'à la localité de Romainmôtier.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
1. Cf. mesure 3.2b.	2020 et ss
2. Mise en place d'un programme d'amélioration des liaisons de mobilité douce entre Croy et Romainmôtier.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
1. Cf. mesure 3.2b	▪ Cf. mesure 3.2b
2. Communes de Croy et de Romainmôtier-Envy	▪ Canton (DGMR)



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins
<i>Lignes d'action du PDR</i>	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements
<i>Mesures associées</i>	2.1a / 2.3b / 3.4 / 3.5a

mesure 4.1e	Renforcer la fonction de relai de Donneloye en augmentant les services de proximité et en développant des services publics intercommunaux ;
--------------------	--

Description

Afin de disposer d'un maillage territorial complet, le volet stratégique du PDR a identifié le secteur rural de la Menthue, surtout le long de la RC 422 - rythmé par nombreux petits villages - comme déficitaire en relais pour des services de proximité. Donneloye, située à un carrefour et dotée de quelques services, pourrait et souhaite remplir le rôle de relai entre les centres définis par le PDCn et les localités du Vallon de la Menthue.

Afin de renforcer cette fonction pour les localités proches, une stratégie de maintien et de renforcement des services de proximité et de services publics intercommunaux doit être mise en œuvre.



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Elaboration d'une stratégie de maintien et de renforcement des services de proximité, en collaboration avec les communes du Vallon de la Menthue.	2018 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
Commune de Donneloye	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV ▪ Communes du Vallon de la Menthue ▪ Canton

<i>Objectifs du PDR</i>	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins
<i>Lignes d'action du PDR</i>	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements
<i>Mesures associées</i>	1.2a / 2.1d / 3.3 / 3.4 / 3.5a / 3.6a

mesure 4.1f	<p>Renforcer l'attractivité du centre régional de Chavornay :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. en définissant des liaisons attractives de mobilité douce entre les quartiers et les principaux services et équipements publics, ainsi qu'en accessibilité à la zone industrielle ; 2. en valorisant les équipements sportifs de qualité existants et en développant un équipement porteur d'une image de marque, en tirant profit de sa situation entre deux centres cantonaux ; 3. en améliorant la qualité du tissu bâti, des espaces publics et de la gare et en intensifiant la densité urbaine du centre ; 4. en renforçant la collaboration avec les centres proches, en particulier Orbe et AggloY, pour obtenir des économies d'échelle lors de la planification d'équipements publics régionaux.
--------------------	---

Description

Chavornay est un centre régional dynamique, autant sur le plan démographique qu'économique, avec toutefois un ratio emploi/habitant de 0.25, assez faible pour un centre régional (OFS, STAT-VD, 2011). Il se caractérise notamment par sa localisation entre deux centres cantonaux et par sa forte proximité avec le centre régional d'Orbe, au dynamisme comparable mais presque deux fois plus important en termes de population et d'emplois. Nœud ferroviaire et routier, la maîtrise de l'accessibilité est un enjeu important, notamment en raison du trafic généré par les zones d'activités d'Orbe et de Chavornay et qui font l'objet de mesures spécifiques (mesure 3.5a). La présence d'activités comme les services de l'administration fédérale des douanes ou de TERCO génèrent des mouvements importants de poids lourds. Dans ce contexte, Chavornay doit renforcer son attractivité, gérer les conséquences et tirer profit de sa situation géographique :

1. La structure étalée du tissu urbanisé de Chavornay implique des déplacements importants pour relier ses équipements majeurs (terrains de sport, salle polyvalente, école...) à la gare et aux quartiers d'habitation. Actuellement, les liaisons de mobilité douce sont peu attractives, elles manquent de continuité et elles souffrent d'un manque de signalisation. Le comblement de ces lacunes demande une vision communale des itinéraires et des infrastructures de mobilité douce, par exemple sous la forme d'un schéma directeur de la mobilité douce.
2. Chavornay dispose d'équipements sportifs et scolaires de qualité, conformes à son statut de centre régional. Le centre possède, par ailleurs, un mur de grimpe qui attire une clientèle provenant d'un important bassin de population, dont l'aire de provenance s'étend aux centres cantonaux (agglomération Lausanne-Morges et AggloY), qui peut profiter de la bonne accessibilité offerte par la gare CFF. Ce type de service contribue au rayonnement du centre et doit être mis en valeur. Afin d'asseoir son rôle dans la région, Chavornay doit étudier les opportunités pour développer son attractivité et créer une image de marque forte et reconnaissable, permettant de se positionner dans le réseau de centres régionaux du Nord vaudois. Dans ce cadre, la situation de Chavornay entre deux centres cantonaux peut être valorisée pour accueillir des services ou des équipements mettant en valeur ses atouts, notamment sa localisation privilégiée dans la plaine agricole de l'Orbe.
3. La qualité des espaces publics est insuffisante et doit être améliorée, aussi bien au niveau de la gare, dont la modernisation est planifiée par les CFF, que dans le reste de la localité.

La relative dilution actuelle du tissu bâti ne permettant pas d'atteindre une intensité urbaine satisfaisante pour un centre régional, une réflexion sur les potentiels de densification, en particulier autour des axes principaux, doit être poursuivie, avec une attention particulière à la qualité des espaces publics. Au niveau de la perception visuelle, l'esthétique actuelle du front bâti de la zone industrielle est peu compatible avec l'attractivité du centre régional et doit être améliorée, notamment à travers la mise en place de règles adéquates dans le PPA, pouvant être appliquées lors de tout projet de construction.

4. Compte tenu de sa proximité avec d'autres centres de niveau supérieur, en particulier Orbe mais également AggloY, Chavornay doit mener une analyse fine et une collaboration étroite avec ces derniers afin d'éviter une dispersion des moyens et une consommation excessive du sol. Le choix des implantations des équipements et des emplois doit être coordonné avec une bonne accessibilité par les transports publics (TP) et la mobilité douce (MD). De même, le trafic pendulaire empruntant la RC 293 doit être géré de manière coordonnée avec l'OFROU, la DGMR et la Commune d'Orbe, en conformité avec la feuille de route pour la mise en œuvre des mesures issues de l'étude stratégique d'accessibilité multimodale (ESAM).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
1. Etablissement d'une stratégie communale de mobilité douce, par ex. sous la forme d'un schéma directeur.	2021 et ss
2. Etude des potentiels de développement d'une image de marque, notamment à travers l'accueil de services et d'équipements à rayonnement régional.	2021 et ss
3. Développement d'un programme de densification du centre accompagné d'une stratégie d'amélioration des espaces publics et des interfaces de TP; 3. Introduction de règles qualitatives pour le front bâti le long de la rue de l'Industrie dans le PPA « zone industrielle ».	2021 et ss
4. Coordination avec les centres lors des projets d'implantation.	Tâche permanente



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
1. Commune de Chavornay	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGMR)
2. ADNV	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commune de Chavornay ▪ Canton (services concernés)
3. Commune de Chavornay	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (SDT) ▪ ADNV
4. ADNV	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Associations intercommunales ▪ Canton (services concernés et SDT) ▪ Communes



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins
<i>Lignes d'action du PDR</i>	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements
<i>Mesures associées</i>	2.1d / 3.3 / 3.4 / 3.6a

mesure 4.1g	<p>Renforcer l'intensité et la vitalité du centre régional d'Orbe :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. en poursuivant la mise en œuvre des études et des politiques sectorielles; 2. en développant l'offre touristique et culturelle ; 3. en renforçant l'offre en services et équipements en fonction de la croissance planifiée ; 4. en renforçant la collaboration avec les centres proches, en particulier Chavornay et AggloY, pour obtenir des économies d'échelle lors de la planification d'équipements publics régionaux.
--------------------	---

Description

Orbe est un centre régional très dynamique, autant en termes d'emplois que de démographie. Disposant du premier bassin d'emplois de la région en dehors du centre cantonal d'Yverdon-les-Bains, pourvu de ZA d'importance et de structures propices à l'innovation (Technopôle de l'Environnement), Orbe possède un très bon ratio emploi/habitant de 0.55 (OFS, STAT-VD, 2011).

La proximité du centre régional de Chavornay plaide en faveur d'une coordination renforcée entre ces deux centres régionaux, d'autant plus lorsqu'Orbe sera connectée au RER. Aussi, les enjeux pour Orbe relèvent principalement de la consolidation et de la valorisation de ses atouts et de ses acquis, caractérisés notamment par une vie associative dynamique et des espaces publics de qualité :

1. La ville d'Orbe dispose de nombreuses études et politiques sectorielles (schéma directeur Orbe Sud, études liées aux PPA récents et en cours, démarches Agenda 21 et « Cité de l'énergie » ...), qu'il s'agit de poursuivre et de mettre en œuvre, en vue de consolider le centre régional.
2. Orbe, ancienne ville romaine et médiévale au cœur d'un réseau de balades dans le vignoble et le terroir, dispose d'atouts touristiques importants - un ensemble de mosaïques uniques en Suisse, les moulins Rod, le centre historique préservé aux espaces publics de qualité...-, dont le potentiel est encore sous-exploité. Il s'agit, à travers une stratégie touristique adéquate, d'améliorer leur promotion et de développer une offre touristique et culturelle autour de ces attractions, en capitalisant également sur la future amélioration de l'accessibilité (accès RER).
3. L'offre en services et équipements, notamment dans les domaines de la santé (CTR, Hôpital...), de la culture (bibliothèque, cinéma, théâtre de la Tournelle...) et du sport (piscine...) est globalement bonne. Elle doit être maintenue et adaptée en fonction de la croissance attendue de la population. Une certaine faiblesse est, toutefois, constatée en termes d'équipements sportifs en salle, qui pourrait être comblée par la mise à disposition d'une meilleure offre.
4. Compte tenu de sa proximité avec d'autres centres de niveau supérieur, en particulier Chavornay mais également AggloY, Orbe doit mener une analyse fine et une collaboration étroite avec ces derniers afin d'éviter une dispersion des moyens et une consommation excessive du sol. Le choix des implantations des équipements et des emplois doit être coordonné avec une bonne accessibilité par les transports publics (TP) et la mobilité douce (MD), en conformité avec la feuille de route pour la mise en œuvre des mesures issues de l'étude stratégique d'accessibilité multimodale (ESAM).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
1. Mise en œuvre des études et des politiques sectorielles existantes.	2020 et ss
2. Elaboration d'une stratégie touristique sur la destination d'Orbe, sur le modèle de la Stratégie touristique de Ste-Croix/Les Rasses.	2020
3. Vérification de l'adéquation des services à la croissance démographique attendue et étude sur la faisabilité d'une meilleure offre en équipements sportifs en salle.	2020 et ss
4. Coordination avec les centres lors des projets d'implantation.	Tâche permanente



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
1. Commune d'Orbe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADEOC ▪ Canton (services concernés)
2. Région Jura-Lac Yverdon-les-Bains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commune d'Orbe
3. Commune d'Orbe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV
4. ADNV	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Associations intercommunales ▪ Canton (services concernés et SDT) ▪ Communes



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins
<i>Lignes d'action du PDR</i>	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements
<i>Mesures associées</i>	2.1f / 3.4 / 3.5a / 3.6a

mesure 4.1h	<p>Consolider et dynamiser le centre régional de Sainte-Croix :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. en tirant parti de l'offre améliorée en TP et de l'importante offre culturelle pour attirer une population jeune et active ; 2. en renforçant et diversifiant les emplois ; 3. en maintenant les services et équipements de proximité ; 4. en étudiant les possibilités de développement d'une offre TP avec la région de Pontarlier et d'étoffer l'offre TP avec le Val-de-Travers ; 5. en mettant en œuvre la stratégie touristique Ste-Croix/ Les Rasses.
--------------------	--

Description

Centre régional situé à mi-chemin entre le centre de niveau cantonal d'Yverdon-les-Bains et Pontarlier, Sainte-Croix fait office de relais aussi bien pour les villages du Jura vaudois que pour les villages français proches de la frontière, les Fourgs en particulier, mais aussi avec le Val-de-Travers (NE). Bien que très actif en termes de réseau associatif et d'offre culturelle, le centre est caractérisé par un faible dynamisme démographique et une concentration légèrement supérieure à la moyenne de sans emploi ou à bas revenu. Par ailleurs, si Sainte-Croix constitue un bassin d'emplois important à l'échelle du Nord vaudois, le ratio emploi/habitant, de 0.28 en 2011 (OFS, STAT-VD), est relativement faible pour un centre régional. Sainte-Croix dispose d'un site stratégique en cours de définition de la Politique des pôles de développement (Site 4d₀).

Dans ce contexte, il s'agit de dynamiser le centre en valorisant ses atouts :

1. Depuis l'horaire 2016, Sainte-Croix dispose d'une cadence ferroviaire à la demi-heure vers le centre cantonal d'Yverdon-les-Bains (en heure de pointe élargie). Cette nette amélioration de l'accessibilité peut être valorisée dans la stratégie de promotion résidentielle du centre, pour attirer une population jeune et active. L'offre culturelle et le réseau associatif très développés sont en effet propices pour attirer des familles et réduire la proportion de personnes inactives qui caractérise Sainte-Croix. Dans cette même optique, la rénovation du parc de logements vieillissant et des espaces publics doit également être soutenue activement par la commune, afin d'améliorer l'image de la localité.
2. Les entreprises du secteur secondaire de Sainte-Croix sont fortement orientées vers l'exportation et elles sont soumises à des facteurs d'influence souvent non maîtrisables. L'accès à la main-d'œuvre frontalière est important pour leur survie. Face à ces défis, le soutien à l'innovation et la collaboration avec le technopôle de micro-manufacturing doivent être poursuivis pour maintenir les avantages concurrentiels des entreprises. Les potentiels de diversification des activités doivent également être étudiés et promus, notamment dans la perspective de valorisation des locaux industriels. La gestion des zones industrielles et d'activités de Sainte-Croix devra également être étudiée dans le cadre de la stratégie de gestion régionale et en coordination avec la politique des pôles de développement.
3. Les services et équipements sont de bon niveau à Sainte-Croix. L'enjeu consiste à les pérenniser.

4. Malgré les échanges importants avec le Val-de-Travers et le Département du Doubs, aucune liaison de transports publics n'existe à travers la frontière nationale. La création d'une liaison par-delà le col des Etroits, vers la France voisine et un renforcement des liaisons vers le Val-de-Travers, serait bénéfique pour le centre régional.

En dépit des frontières institutionnelles, un test devrait être mené afin d'évaluer le potentiel réel et l'attractivité de ce développement.

5. Sainte-Croix est un centre touristique majeur pour la région. Le document stratégique « objectifs et mesures stratégiques 2015-2020 » pour la destination Sainte-Croix-Les Rasses définit une vision, un objectif et des mesures prioritaires pour le centre régional en termes d'options et d'infrastructures touristiques. Les projets créateurs d'emploi sont à privilégier. Il s'agit de les mettre en œuvre selon les opportunités des porteurs de projet et des financeurs privés comme publics.



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
1. Mise en place d'un programme de mesures de requalification du centre (par ex. sur la base de la stratégie Vieille Ville) : <ul style="list-style-type: none"> • Conseils aux communes par le réseau RiBT • Programme de requalification des espaces publics. 	2020 et ss Tâche permanente 2020 et ss
2. Cf. mesure 2.1f	Cf. mesure 2.1f
3. Soutien aux services et équipements scolaires et sportifs.	Tâche permanente
4. Etude sur l'opportunité et la faisabilité d'une desserte TP vers la région de Pontarlier et le Val-de-Travers.	2020 ?
5. Mise en œuvre des « objectifs et mesures stratégiques 2015-2020 » pour la destination Sainte-Croix-Les Rasses.	Selon projets



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
1. Commune	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV ▪ Canton (services concernés)
2. Cf. mesure 2.1f	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cf. mesure 2.1f
3. Commune	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV
4. ADNV	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cantons de Vaud et de Neuchâtel ▪ Département du Doubs ▪ Communes ▪ Entreprises de transport
5. Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes ▪ ADNV



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins
<i>Lignes d'action du PDR</i>	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements
<i>Mesures associées</i>	2.1f / 3.2a / 3.3 / 3.4 / 3.5a / 3.6a

mesure 4.1i**Renforcer et améliorer l'image du centre régional de Vallorbe :**

1. en intensifiant la densité urbaine dans le périmètre de centre et en améliorant la qualité des logements, des espaces publics et de la gare RER-TGV ;
2. en élaborant une stratégie de diversification des emplois ;
3. en développant une stratégie de promotion autour d'une image de marque, par exemple sur le thème du fer, du feu, de l'eau et des énergies.
4. en développant des infrastructures d'accueil des grottes de Vallorbe, sous réserve du cadre légal applicable.

Description

Le centre régional de Vallorbe, situé sur un axe de transit, est caractérisé comme Sainte-Croix par un faible dynamisme démographique. Son bassin d'emplois, en déclin suite à la crise structurelle de l'industrie, reste toutefois important à l'échelle du Nord vaudois et son ratio emploi/habitant, de 0.37 en 2011 (OFS, STAT-VD), est bon. Vallorbe dispose par ailleurs d'un site stratégique en cours de définition de la Politique des pôles de développement (Site 4e₀), toutefois peu actif.

Dans ce contexte, Vallorbe doit renforcer son attractivité et tirer profit de son héritage industriel :

1. Le centre de Vallorbe souffre d'un déficit de qualité de ses espaces publics et d'une proportion de logements vieillissants qui devraient être rénovés. L'amélioration du centre de Vallorbe implique une certaine densification et demande de prioriser son développement en évitant de disperser l'urbanisation et les investissements. Les infrastructures et l'ambiance de la gare, porte d'entrée de la région au réseau TGV, doivent également être améliorées. Une requalification de la gare et de ses environs est souhaitable, ainsi qu'une requalification des espaces entre cette dernière et le centre-ville. Le périmètre de centre sera révisé lors de l'adaptation du Plan d'affectation communal. Le périmètre révisé sera reporté dans le Plan directeur cantonal lors de sa révision complète prévue pour 2023.

La gare du Day et ses accès sont au bénéfice d'un projet de réaménagement et d'amélioration de l'offre ferroviaire qui sera effective en décembre 2021, quand deux trains par heure desserviront la halte ferroviaire.

2. Les emplois industriels de Vallorbe, fortement orientés vers l'exportation, sont soumis à des facteurs d'influence souvent non maîtrisables. L'accès à la main-d'œuvre frontalière est important pour leur survie. Face à ces défis, la compétitivité doit être garantie à travers le soutien à l'innovation. Les potentiels de diversification des activités doivent également être étudiés et promus, notamment dans la perspective d'une valorisation des anciens locaux industriels.

La gestion des zones industrielles et d'activités de Vallorbe (y compris Le Day) devra être étudiée dans le cadre de la stratégie de gestion régionale et en coordination avec la politique des pôles de développement.

3. La localité de Vallorbe s'est construite économiquement dès le XIII^e siècle autour du fer, du feu, de l'eau et des énergies, avec l'installation de forges et d'autres activités métallurgiques. Le Musée du fer et du chemin de fer (eau, feu, fer) et les grottes de Vallorbe (eau) mettent en scène ces éléments. Sur ce socle, Vallorbe peut élaborer une stratégie touristique, sportive et de loisirs, avec une image forte, à l'image de la stratégie de Sainte-Croix/Les Rasses, tenant compte de sa localisation à proximité d'autres destinations touristiques (Vallée de Joux, France voisine) et vis-à-vis desquelles elle peut renforcer la complémentarité.

4. Les grottes de Vallorbe demeurent l'une des attractions touristiques les plus fréquentées de la région. Toutefois les infrastructures d'accueil dont elles disposent sont insuffisantes. La société des grottes de Vallorbe SA étudie, avec le soutien de la commune, différentes possibilités pour développer les infrastructures d'accueil et sécuriser son entrée.



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
1. Priorisation des développements dans le périmètre de centre.	2020 et ss
1. Elaboration d'un programme de mesures de requalification du centre (par ex. sur la base du réseau Vieille Ville).	2020 et ss
1. Conseils aux communes par le réseau RiBT.	Tâche permanente
2. Cf. mesure 2.1f.	Cf. mesure 2.1f
3. Mise en place d'une stratégie touristique et de promotion.	2020 et ss
4. Amélioration des infrastructures d'accueil des grottes de Vallorbe	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
1. Commune de Vallorbe, SDT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV ▪ Services concernés
2. ADNV	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services concernés ▪ Commune de Vallorbe
3. Commune de Vallorbe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV ▪ Région Jura-Lac Yverdon-les-Bains ▪ Autres communes concernées
4. Société des grottes de Vallorbe SA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commune ▪ Région Jura-Lac Yverdon-les-Bains



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins
<i>Lignes d'action du PDR</i>	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements
<i>Mesures associées</i>	3.4 / 3.5a / 3.6a

mesure 4.1j	<p>Renforcer le centre régional d'Yvonand :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. en renforçant les activités, en coordination avec la stratégie régionale de gestion des ZA ; 2. en élaborant une stratégie de renforcement de son identité s'appuyant sur son cadre de vie de qualité ; 3. en améliorant la qualité du tissu bâti, des espaces publics et de la gare et en intensifiant la densité urbaine du centre ; 4. en définissant des liaisons attractives de mobilité douce entre les quartiers et les principaux services et équipements publics.
--------------------	---

Description

Malgré son dynamisme démographique et son accès au réseau RER avec fréquence 30 min., Yvonand est un centre régional relativement faible en termes de services et d'emplois, avec un ratio emploi/habitant de 0.26 en 2011 (OFS, STAT-VD).

Pôle touristique estival important grâce aux activités lacustres et aux campings importants, les retombées économiques de ce secteur se limitent principalement au commerce de détail.

Spatialement, Yvonand se caractérise par sa proximité à la centralité de niveau cantonal d'Yverdon-les-Bains et la centralité fribourgeoise d'Estavayer-le-Lac.

Dans ce contexte, il s'agit d'affirmer son identité et de dynamiser le centre :

1. Yvonand dispose d'un bassin d'emplois peu développé et d'un ratio emploi/habitant faible par rapport à son statut de centre régional. C'est, par ailleurs, le seul centre régional du Nord vaudois qui est dépourvu de site stratégique (existant ou en cours de définition) de la PPDE. Dans ce contexte, une étude stratégique doit être menée, afin d'évaluer les potentiels de développement des activités dans le contexte particulier de la commune, notamment l'absence de liaison autoroutière directe et l'éloignement par rapport au bassin de main-d'œuvre frontalière.
2. Afin d'octroyer une identité forte au centre régional et de le positionner dans le réseau urbain, il convient d'élaborer une stratégie pour développer son identité et créer une image de marque forte et reconnaissable. L'installation d'équipements ou d'activités emblématiques pourrait être une piste de réflexion. Une étude stratégique devrait être lancée en ce sens, notamment en tenant compte du contexte environnemental spécifique (lac, réserves naturelles proches...) et des opportunités qu'il représente.
3. La qualité des espaces publics d'Yvonand est insuffisante et doit être améliorée, aussi bien au niveau de la gare RER que dans le reste de la localité. Le tissu bâti d'Yvonand est discontinu et il ne permet pas d'atteindre une intensité urbaine satisfaisante pour un centre régional. À ce titre, une réflexion sur les potentiels de densification, en particulier autour des axes principaux, doit être poursuivie, avec une attention particulière à la qualité des espaces publics. Bien qu'Yvonand soit traversé par des itinéraires nationaux et locaux de randonnée pédestre et par un itinéraire national de La Suisse à Vélo, les liaisons de mobilité douce à l'intérieur de la localité, entre ses quartiers et ses services de proximité, sont peu attractives. Une amélioration de son réseau de mobilité douce doit être planifiée par la commune, en tenant compte autant des besoins liés au tourisme que des besoins de la population résidente.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
1. Elaboration d'une stratégie de développement des activités en collaboration avec la stratégie de gestion régionale des ZA ; 1. Rencontres régulières entre autorités et entreprises.	2020 et ss Tâche permanente
2. Elaboration d'une stratégie de développement de l'identité et de l'image de marque d'Yvonand, notamment à travers l'accueil de services et d'équipements à rayonnement régional.	2020 et ss
3. Développement d'un programme de densification du centre accompagné d'une stratégie d'amélioration des espaces publics et des interfaces de TP ;	2020 et ss
3. Elaboration d'une stratégie de développement des activités en collaboration avec la stratégie de gestion régionale des ZA ; 3. Rencontres régulières entre autorités et entreprises.	2020 et ss Tâche continue
4. Développement d'un programme d'amélioration des liaisons de mobilité douce.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
1. Commune d'Yvonand	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV ▪ Canton (SDT, SPEI)
2. ADNV	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commune d'Yvonand ▪ Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac ▪ Canton (services concernés)
3. Commune d'Yvonand	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (SDT)
4. Commune d'Yvonand	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGMR)



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins
<i>Lignes d'action du PDR</i>	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements
<i>Mesures associées</i>	2.1c / 3.3 / 3.4 / 3.6a / 4.1c / 4.1l

mesure 4.1k

Consolider le périmètre compact d'AggloY et les centralités d'Yverdon-les-Bains (centre cantonal en agglomération) et de Grandson (centre régional en agglomération) :

1. en renforçant le positionnement d'AggloY dans le réseau de centres au niveau cantonal et national ;
2. en accueillant les habitants au sein de l'agglomération tel que prévu par le Plan directeur cantonal
3. en améliorant la qualité et la fonctionnalité des interfaces de transports publics ;
4. en consolidant les conditions-cadres et le niveau d'équipement d'AggloY pour asseoir son développement économique et contribuer à la réalisation des objectifs du PDCn en matière de vitalités des centres (mesure B11);
5. en valorisant le bassin d'emplois et l'offre en services publics et en renforçant la diversité des commerces de proximité dans l'agglomération;
6. en renforçant l'intensité et la vitalité du centre-ville d'Yverdon-les-Bains en tant que pôle d'expérience urbaine.

***NB** : La ligne d'action 4.1 du PDR dans le périmètre compact d'AggloY est traitée par la mise en œuvre des mesures du projet d'AggloY, notamment dans le domaine de l'urbanisation. Un processus de mise en conformité du projet d'agglomération avec le PDCn est en cours. La présente fiche se limite à mettre en évidence quelques enjeux d'importance régionale particulièrement saillants.*

Description

Le périmètre compact d'AggloY regroupe 8 communes – Chamblon, Chéseaux-Noréaz, Grandson, Montagny-près-Yverdon, Pomy, Treycovagnes, Valeyres-sous-Montagny et Yverdon-les-Bains.

AggloY compte environ 36'000 résidents et 16'000 emplois, soit le 43% des habitants et 53 % des emplois du Nord vaudois. Les développements urbains sur l'ensemble du périmètre compact d'AggloY devront absorber une part importante, de l'ordre de 60 à 70% de la croissance démographique prévue dans le Nord vaudois ces 15 prochaines années puisque le Plan directeur cantonal alloue à l'agglomération une croissance de 10'890 habitants supplémentaires à l'horizon 2030. La mise en œuvre des mesures d'urbanisation du projet d'agglomération 2012, en parallèle des mesures infrastructurelles et en conformité à la mesure A11 du PDCn, a en ce sens une importance majeure pour l'ensemble de la région.

Dans le cadre du réseau de centres, l'agglomération yverdonnoise permet d'ancrer le Nord vaudois dans le réseau des villes suisses. Afin de consolider cette position, le dynamisme d'Yverdon-les-Bains doit être renforcé et le développement d'équipements de niveau supérieur encouragé.

L'agglomération yverdonnoise est le seul centre urbain du Nord vaudois possédant une taille critique permettant d'insérer la région dans le réseau de villes suisses. Face à la concurrence des centres proches à fort rayonnement (en particulier l'agglomération Lausanne-Morges, mais également les agglomérations du Grand Genève, de Berne, de Fribourg et de Neuchâtel), il est important de veiller au maintien des équipements de niveau cantonal existants et de favoriser l'implantation d'autres équipements de niveau suprarégional, dans une logique de complémentarité avec les autres centres cantonaux (HEIG, EHN, PST).

Yverdon-les-Bains, centre cantonal en agglomération, compte environ 30'000 habitants, 13'800 emplois et 6'000 étudiants, ce qui représente plus du tiers des habitants et pratiquement la moitié des emplois du Nord vaudois. Son ratio emploi/habitant, de 0.5 en 2011 (OFS, STAT-VD), est bon.

Dans les quinze prochaines années la ville devra soutenir **son développement économique** en créant des conditions cadres favorables à l'accueil et à l'installation de ses nouveaux services, équipements et activités qui répondent aux besoins de la région. Du point de vue de l'urbanisation, ce développement se traduit par :

- la revalorisation du centre-ville via notamment le réaménagement du secteur de la Place d'Armes et des infrastructures liées aux transports publics ;
- la concrétisation des différents projets d'urbanisation ;
- de bonnes dessertes en transport public vers les pôles d'habitat et d'emploi ;
- la création de synergies entre les pôles spécialisés et le centre-ville ;
- des aménagements perméables et de meilleures liaisons cyclistes et piétonnes
- la mise en œuvre de la planification énergétique territoriale visant un approvisionnement de 30% couvert par les énergies renouvelables.

La Ville travaille au renforcement de l'attractivité de son centre-ville par le développement d'espaces publics de grande qualité, la mise en place d'une stratégie adaptée en matière de gestion des surfaces commerciales, le développement d'une offre de logements diversifiés (étudiants, jeunes professionnels), le maintien d'activités artisanales compatibles avec l'habitat, l'amélioration de la visibilité et de l'accessibilité des pôles depuis le centre et le renforcement de l'offre en infrastructures touristiques et de loisirs (y.c. sportives).

Par sa contribution active au développement d'Y-Parc, de la HEIG et du CPNV, Yverdon souhaite renforcer son image de ville orientée vers la science et la R&D. Elle souhaite, de plus, renforcer les liens entre ces acteurs et son centre-ville qui abrite notamment la Maison d'Ailleurs, et favoriser les synergies.

La présence de l'eau, qui a fortement influencé la structuration urbaine de la Ville, se doit d'être renforcée en améliorant les continuités paysagères et écologiques de la Plaine de l'Orbe aux rives lac et ainsi qu'en valorisant les canaux.

En termes de mobilité, la gare CFF d'Yverdon-les-Bains constitue le principal nœud de correspondance pour les transports publics de l'agglomération et de la région, ce qui lui confère un rôle de carrefour incontournable du Nord vaudois.

Dans la logique de rabattement qui caractérise le réseau de transports publics du Nord vaudois, des interfaces efficaces et attractives sont un enjeu majeur. Les capacités (lignes de bus), l'organisation de l'interface, sa lisibilité et la qualité des espaces publics doivent être améliorées pour les gares d'Yverdon-les-Bains et de Grandson en particulier. Afin de répondre à la future offre ferroviaire, Yverdon-les-Bains, en partenariat avec AggloY et les services cantonaux, a lancé les réflexions sur le réaménagement de cette interface afin d'en augmenter la capacité et de faciliter l'orientation des usagers.

Grandson, centre régional en agglomération, a une fonction de centre régional pour les villages et le territoire rural du Pied du Jura. La consolidation de ce rôle de relais entre le centre cantonal et une partie de la région nécessite une dynamique urbaine ainsi qu'une offre de services répondant aux besoins quotidiens.

Spatialement, le bourg de Grandson se caractérise par sa forte proximité avec la centralité de niveau cantonal d'Yverdon-les-Bains et avec le centre local de Champagne identifié par le PDR.

Grandson mène une politique d'aménagement afin d'éviter une dispersion des moyens et une consommation excessive du sol. Le choix des implantations des équipements et des emplois doit être coordonné avec une bonne accessibilité par les transports publics (TP) et la mobilité douce (MD). Le PGA en révision vise à concrétiser les mesures du PDCoM conformes à la 4^e adaptation du PDCn.

Depuis décembre 2015, le centre régional de Grandson est relié au RER-Vaud et fait office de porte d'entrée au réseau RER du canton pour les communes du Pied du Jura. L'interface de la gare, n'est pas encore à la hauteur de ce rôle puisque l'étude d'avant-projet d'aménagement, validée par le COPIL Agglo Y en 2014, est restée sans suite à ce jour. Par ailleurs, cette dernière se situe de manière relativement excentrée par rapport aux quartiers d'habitation (haut du coteau) et aux nouveaux développements prévus à l'horizon 2023-2030. Une extension et une densification de la desserte TP complémentaire au pôle de la gare est prévue.

La qualité multimodale de l'interface (stationnement vélos, sanitaires publics, aménagement d'attente à l'abri, etc.) doit être améliorée pour tenir compte de son rôle de pôle d'emplois, en particulier du secteur tertiaire. Le ratio emploi/habitant de Grandson, de 0.37 en 2011 (OFS, STAT-VD), est bon.

Grandson soutient activement le développement des activités de formation et d'aides à l'intégration en appuyant ces projets.

Ce rôle d'accueil est renforcé par une offre touristique régionale s'appuyant sur son imposant château (2^e plus grand de Suisse), son bourg médiéval, ses campings, ses rives et plages de poche.

Des liaisons attractives et sécurisées doivent, par ailleurs, être mises en place entre la gare et le reste du Bourg, afin de favoriser les déplacements en mobilité douce vers la gare.

En fonction de l'ampleur des développements qui seront réalisés, il sera important de renforcer de manière proportionnelle le nombre d'emplois, afin de ne pas affaiblir le ratio emploi/habitant. Le site stratégique de la Poissine (site 4b1 Grandson – Poissine de la Politique des pôles de développement), en raison de sa vocation logistique et d'accueil d'activités à faible densité d'emplois (délestage des centres de Grandson et Yverdon-les-Bains), ne pourra pas seul répondre à cet objectif.

L'offre en services et équipements publics de Grandson est bonne et elle se renforce, suite aux investissements entamés ou projetés en infrastructures scolaires et sportives de niveau régional. Dans les projets de développement, la commune dispose d'une marge de manœuvre pour favoriser l'implantation de services de proximité - par ex. elle impose des secteurs d'activités obligatoires aux rez-de-chaussée dans le règlement du PPA du Bourg ; dans le tissu historique d'autres solutions peuvent être étudiées, par exemple en faisant appel à des stratégies de promotion valorisant le cadre authentique du bourg et des implantations de services originaux.

Montagny-près-Yverdon, se présente comme une commune à deux visages. D'une part, un village en frange d'agglomération, d'autre part, un quartier de périphérie urbaine avec ses centres commerciaux et halles artisanales dans la zone de Chamard. Ces entités sont clairement séparées par l'autoroute.

Chamard forme un des trois pôles de développement d'AggloY. Situé en entrée de la zone urbaine du centre de l'agglomération, il est destiné à articuler différents quartiers en mutation ou en devenir. La disponibilité des terrains de l'ancienne emprise du canal du Rhône au Rhin permettra de recoudre le territoire actuel avec une liberté retrouvée, en cohérence avec les lignes de composition du grand paysage de la plaine au lac.

Plusieurs mesures du Projet d'agglomération accompagneront ce développement, en particulier la création d'un réseau cyclable en site propre et l'amélioration des infrastructures liées aux réseaux de transports publics.

Cheseaux-Noréaz, commune atypique composée de deux hameaux agricoles à son origine, préservés comme îlots indépendants hors du périmètre compact, d'une vaste zone de villas et de deux équipements d'importance : le gymnase CESSNOV et le centre nature de Champ-Pittet. Le tissu urbain de la commune constitue un prolongement continu des quartiers d'Yverdon-les-Bains.

Compte tenu de sa situation, la commune dispose d'une très bonne desserte en transports publics via le réseau de bus de l'agglomération. Le réaménagement du terminus de la ligne desservant le gymnase, actuellement peu attractif et fortement contraignant pour les manœuvres des véhicules de transports publics, permettra de renforcer la convivialité du site pour les usagers.

Valeyres-sous-Montagny, Chamblon, Treykovagnes et Pomy, villages clairement distincts de la ville centre tout en y étant fortement rattachés fonctionnellement. Ils se présentent comme de petits satellites en couronne rapprochée. Ils offrent à l'agglomération une opportunité de gérer la transition ville-campagne de manière sensible et nuancée.

L'amélioration de la qualité de vie dans ces localités passe notamment par une amélioration de la qualité des espaces publics, qui sont aujourd'hui de qualité très variable. Dans chacun des villages, le Projet d'agglomération prévoit des mesures d'aménagement spécifiques afin de renforcer l'identité et la facilité d'appropriation de ces sites par les usagers tout en assurant la coexistence avec le trafic motorisé.

La mise en place progressive du réseau cyclable d'agglomération permettra d'autre part de relier ces différentes localités au centre de l'agglomération de manière sûre et directe.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
1. Implantation d'équipements de niveau suprarégional dans le périmètre compact d'agglomération.	2020 et ss
2. Maintien et renforcement des conditions-cadres favorisant l'accueil des emplois (sites stratégiques d'agglomération et autres pôles d'emplois)	Tâche permanente
3. Renforcement et diversification des infrastructures d'accueil touristiques en agglomération	2020 et ss
4. Poursuite des études et mise en œuvre du réaménagement des interfaces de la gare d'Yverdon-les-Bains, de Grandson et des haltes de Valeyres-s/Montagny et la perspective d'une nouvelle halte PST	2020 et ss
5. Elaboration d'une stratégie pour le maintien du ratio emploi/habitant dans le centre régional de Grandson.	2020 et ss
6. Elaboration d'une stratégie de promotion des commerces dans le centre-ville d'Yverdon-les-Bains, dans le centre régional de Grandson et dans les villages d'AggloY selon la hiérarchie de la fiche 4.1m en coordination avec la stratégie ICFF d'AggloY.	2020 et ss
7. Coordination avec les autres centres lors des projets d'implantation d'équipements publics.	Tâche permanente



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
1. AggloY Commune d'Yverdon-les-Bains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV ▪ Autres communes concernées
2. ADNV Commune d'Yverdon-les-Bains et communes concernées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SPEI ▪ SDT-SPS ▪ AggloY
3. ADNV	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AggloY ▪ Communes concernées
4. AggloY Communes d'Yverdon-les-Bains, Grandson, Valeyres-sous-Montagny	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AggloY ▪ DGMR ▪ ADNV ▪ OFT
5. ADNV Commune de Grandson	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AggloY ▪ SPEI/SDT
6. AggloY Communes d'AggloY	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV
7. Communes concernées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AggloY ▪ Services cantonaux concernés.



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins
<i>Lignes d'action du PDR</i>	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements
<i>Mesures associées</i>	3.5a, 3.5b

mesure 4.1I **En coordination avec la mesure D 13 du PDCn, les installations commerciales de moyenne dimension (supérieures à 800 m² de surface de vente) doivent être implantées en principe dans les périmètres de centre et dans le périmètre compact d'agglomération.**

Description La mesure D13 du PDCn est contraignante pour les choix de localisation des installations commerciales dites « à forte fréquentation » (ICFF), dont la surface de vente est égale ou supérieure à 2'500 m². Dans le contexte du Nord vaudois de relative faible densité urbaine, l'implantation de commerces d'une surface inférieure à ce seuil a une influence significative sur la structure de la mobilité et sur la vitalité des centres. Face à la tendance constatée à la migration des commerces de distribution en périphérie des localités, une coordination au niveau régional s'avère nécessaire pour maîtriser la mobilité induite par les achats (en cohérence avec l'enjeu 3) et pour contribuer au maintien de commerces de moyenne dimension dans les centres locaux et régionaux.

Les principes de localisation des activités commerciales sont à mettre en relation avec les différents types de territoire de la région.

Au niveau de l'agglomération, la localisation des installations commerciales est traitée dans « la stratégie concernant les ICFF dans l'agglomération yverdonnoise (18 février 2016) » qui permet de garantir un équilibre entre ses différents pôles commerciaux. La stratégie commerciale d'AggloY doit être appliquée dans l'analyse des projets d'implantation et d'extension et lors des révisions des PGA.

Dans les centres régionaux et locaux, les installations commerciales de moyenne dimension (supérieure à 800 m²) doivent être implantées en principe dans les périmètres de centre.

Dans les autres communes et hors des périmètres de centre, les commerces de proximité et de première nécessité, dont la localisation dans les villages est souhaitée, ont des surfaces inférieures à 800 m². Pour atteindre une masse critique suffisante, leur activité doit se développer en synergies avec d'autres équipements (p.ex. fromageries, stations-services, fermes self-service, etc.)



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Implantation des surfaces commerciales de moyenne dimension dans les périmètres de centre des centres locaux et régionaux ainsi que dans le périmètre compact d'AggloY.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (SDT) ▪ AggloY ▪ ADNV (analyse des besoins)



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

**5. UNE GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES**



<i>Objectifs du PDR</i>	La préservation des ressources / Un développement des énergies renouvelables / Une réduction des pollutions et des risques
<i>Lignes d'action du PDR</i>	5.1 – Préserver les ressources naturelles
<i>Mesures associées</i>	5.3

mesure 5.1a Encourager la réorganisation de l'assainissement des eaux usées, en y intégrant les enjeux énergétiques.

Description Dans le domaine de l'épuration, il s'agit de concilier la croissance démographique et économique avec la capacité d'épuration et le vieillissement des installations. L'évolution de la législation implique des adaptations dans les technologies de l'épuration. La LPEP (modifiée le 19 janvier 2016) définit l'autonomie communale dans la planification et la gestion des équipements d'assainissement et elle définit le principe des mesures de lutte contre les micropolluants. Au vu des enjeux financiers liés à la maintenance et à la réorganisation des STEP, une réflexion supra-communale est souhaitée et encouragée par le canton notamment. Du point de vue énergétique, les eaux en sortie de STEP présentent un potentiel important de chaleur, qui peut être valorisé par l'intermédiaire de pompes à chaleur et d'un réseau de chauffage à distance. Les boues d'épuration peuvent également être valorisées sous forme de biogaz dans une installation de méthanisation. Ces potentiels sont à analyser lors des projets d'agrandissement des STEP existantes ou de construction de nouvelles STEP. La région encourage et favorise le développement des projets, facilite le travail de coordination et les échanges d'expériences.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Suivi des projets de regroupement du traitement des eaux usées.	Tâche permanente
Diffusion d'informations pour éviter l'accumulation des micropolluants (relais de brochures, séances d'informations, diffusion des exemples déjà pratiqués dans le canton ou autres).	2020 et ss.



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV ▪ Communes ▪ Associations intercommunales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGE-ASS, DGE-DIREN)



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	La préservation des ressources / Un développement des énergies renouvelables / Une réduction des pollutions et des risques
<i>Lignes d'action du PDR</i>	5.1 – Préserver les ressources naturelles
<i>Mesures associées</i>	1.3b, 1.4a, 1.4b

mesure 5.1b	Préserver les terres noires du Nord Vaudois par l'établissement d'un recensement détaillé des différentes structures de sol et la mise en œuvre de démarches exemplaires.
--------------------	--

Description

La plaine de l'Orbe comprend une part importante de surfaces de sols organiques de bas-marais drainés. Aussi appelées « terres noires », ces surfaces rendues cultivables grâce aux travaux de correction des eaux du Jura des 19^e et 20^e siècles présentent une productivité agricole importante. Ces sols sont complexes et hétérogènes, à la fois dans leur répartition dans la région, mais également localement par des profondeurs très variables, et des degrés de minéralisation différents.

Les terres noires sont vulnérables notamment par l'érosion (éolienne principalement) et la minéralisation (dégagement de CO₂, tassement). On estime qu'un sol tourbeux drainé perd environ 0.5-1.0 cm d'épaisseur par année, soit 1 à 2 mètres d'épaisseur depuis les grands travaux de drainage. Afin de préserver la fertilité de ces sols à court et moyen terme, des mesures d'amélioration de parcelle, par apport de terre extérieure, peuvent être réalisées, mais elles nécessitent un contrôle fin des matériaux d'apport, sous peine de dégrader davantage les sols existants.

Des mesures de gestion et d'exploitation adaptées doivent être prises pour préserver durablement les terres noires. Les mesures de gestion peuvent comprendre notamment des techniques agricoles adaptées (limitation du travail du sol, éviter les cultures sarclées, utiliser des intercultures, régler le niveau de la nappe, etc.), mais pas exclusivement. Des mesures techniques liées aux drainages, au réseau hydrographique (renaturation des cours d'eau favorisant l'alimentation des nappes et des sols), des aménagements naturels (haies bocagères, rideaux d'arbres, mise en place de surface de promotion de la biodiversité, etc.) peuvent contribuer à ralentir ou stopper la minéralisation de ces sols.

Les terres noires de la région doivent être valorisées pour leur qualité agronomique et mieux protégées par une utilisation adaptée. La région peut soutenir la création de démarches exemplaires.

Dans une première, étape, un recensement des principales surfaces de terres noires devrait être effectué avec l'établissement des caractéristiques pédologiques et l'établissement d'une classification/priorisation (p.ex. secteur de terres noires dont les caractéristiques sont préservées à ce jour). Une cartographie sera effectuée avec le suivi de la DGE-GEODE et du SDT pour ce qui est de données de base liées au sol.

En fonction de ces données pédologiques et de la cartographie, la DGAV diffusera des informations sur les pratiques agricoles adaptées aux qualités agronomiques de ces sols, y compris en ce qui concerne les travaux d'améliorations foncières. La région encouragera la prise en compte de la problématique de manière transversale (également pour les aspects liés à l'hydrologie et aux aménagements naturels).

Les secteurs de terres noires considérés comme prioritaires (selon le recensement) devraient faire l'objet de démarches pilotes, concertées entre les acteurs, avec l'établissement d'un catalogue de mesures.



DELIVRABLES / RESULTATS ESCOMPTES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etablissement d'une cartographie régionale des terres noires avec caractéristiques pédologiques et classification/priorisation	2020 et ss (selon projets)
Information et soutien aux communes, soutien de démarches pilotes	Tâche permanente



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGAV, DGE-GEODE) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV ▪ Canton (SDT, DGE-EAU / DGE-BIODIV) ▪ Communes ▪ Associations professionnelles (Prométerre) ▪ Privés (agriculteurs, entrepreneurs)



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	La préservation des ressources / Un développement des énergies renouvelables / Une réduction des pollutions et des risques
<i>Lignes d'action du PDR</i>	5.2 – Maîtriser la consommation d'énergie, notamment celle d'origine fossile, favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et réduire les émissions de CO2
<i>Mesures associées</i>	<u>NB</u> : cette mesure est coordonnée avec l'objectif 6.3.1 du PAP 2016-2019 et avec la mesure 2-103 du projet AggloY 2012 (extension du label « Cité de l'Energie »), mesure 5.3

mesure 5.2a**Décliner la stratégie Energie 2050 de la Confédération pour la région du Nord vaudois (feuille de route et objectifs).***Description*

La Stratégie énergétique 2050 de la Confédération doit être traduite sous forme d'un programme adapté et séquencé par étape pour la région du Nord vaudois. Les objectifs de réduction de la consommation de l'énergie fossile (mesure d'économie et de substitution) et de production d'énergies renouvelables doivent être définis en fonction des ressources locales, également en conformité avec le Guide pour une planification énergétique territoriale (Juin 2016) élaboré par le canton de Vaud.

Il s'agira de réaliser une étude au niveau du Nord Vaudois afin de définir une stratégie propre à la situation locale, compatible avec la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. La stratégie devra proposer des mesures pour la valorisation des ressources régionales identifiées dans le diagnostic, en particulier la géothermie de moyenne ou grande profondeur, l'éolien, le bois-énergie, et la biomasse agricole.

La stratégie portera également sur l'efficacité énergétique dans les PME, en favorisant l'échange d'expérience et en apportant un appui ou un soutien complémentaire aux programmes existants (programme Prokilowatt de la Confédération, programme rétribution des économies d'énergie mis en place par le Canton).

La stratégie devra en outre encourager les communes à participer aux programmes proposés par la Confédération et le Canton : Cité de l'énergie, concepts énergétiques des communes vaudoises (CECV), Région énergie, sites 2000 watts.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etude « Stratégie énergétique régionale 2050 ».	2020 et ss
Déploiement du programme Région-Energie.	2020 et ss.



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton (DGE-DIREN) ▪ Communes ▪ AggloY ▪ PME / Privés



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	La préservation des ressources / Un développement des énergies renouvelables / Une réduction des pollutions et des risques
<i>Lignes d'action du PDR</i>	5.2 – Maîtriser la consommation d'énergie, notamment celle d'origine fossile, favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et réduire les émissions de CO2
<i>Mesures associées</i>	2.4d, 3.7, 5.2a, 5.3 <u>NB</u> : cette mesure est coordonnée avec l'objectif 6.3.2 du PAP 2016 - 2019

mesure 5.2b**Appuyer l'installation des équipements communaux et intercommunaux de bois-énergie.***Description*

Il s'agit de :

- Soutenir, notamment à travers la diffusion d'informations et les échanges d'expériences, les équipements de valorisation du bois-énergie (CAD), halles de stockage, accessibilité et fourniture de la ressource, en lien avec la mesure 3.7 (établir un schéma directeur régional du transport de marchandises) en accord avec la stratégie bois-énergie cantonale (à paraître en 2017) ;
- Promouvoir, autant au niveau communal que régional, l'utilisation du bois-énergie afin de favoriser les emplois locaux.



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Réalisation de séances d'information.	2020 et ss
Diffusion des bons exemples et des résultats des CAD existants.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADN 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DGE-DIREN, DGE-ARC, DGE-FORET ▪ Communes ▪ Privés



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

<i>Objectifs du PDR</i>	La préservation des ressources / Un développement des énergies renouvelables / Une réduction des pollutions et des risques
<i>Lignes d'action du PDR</i>	5.3 – Exemplarité dans les activités communales et régionales en matière de planification, de gestion et d'utilisation de l'énergie et des ressources dans le cadre de leurs activités
<i>Mesures associées</i>	1.2a / 5.1a, 5.2a, 5.2b

mesure 5.3	Sensibiliser les acteurs économiques et politiques aux enjeux énergétiques et de préservation des ressources en diffusant des informations et les bonnes pratiques.
-------------------	--

Description

Dans le domaine de l'énergie, il s'agit de :

- Poursuivre et étendre les groupes d'échanges entre commune (selon le modèle GT Energie Région Orbe) ;
- Développer l'argumentaire pour favoriser l'autoconsommation ;
- Renseigner/Assister les communes (en collaboration avec la DGE-DIREN) à réaliser et à mettre en œuvre les concepts énergétiques (au niveau des plans directeurs communaux et localisés) ;
- Encourager les communes à créer des fonds communaux pour l'énergie (soutenir p.ex. la substitution des appareils électriques trop gourmands) ;
- Encourager les communes à optimiser l'éclairage public et à limiter la pollution lumineuse ;
- Faire le lien avec la mobilité, encourager à la maîtrise du transport individuel motorisé (TIM), et au report modal (multimodalité), ainsi que le covoiturage et l'autopartage.
- Assurer la veille technologique (avec le Technopôle d'Orbe, la HEIG-VD, le CPNV et les communes Cités de l'énergie) et des conditions-cadres (SuisseEnergie, DGE-DIREN, OFEN).

Dans le domaine de la préservation des ressources, réduction de la pollution et des risques, il s'agit de :

- Encourager les communes dans la gestion des espaces verts avec réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, pesticides et engrais ;
- Favoriser les entretiens différenciés ou extensifs ;
- Permettre des échanges d'expériences sur les achats durables dans la commune et les actions communales qui permettent de limiter l'utilisation des ressources.



RESULTATS ESCOMPTEES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Réalisation de séances d'information.	Tâche continue
Diffusion des bons exemples et des résultats sur la durabilité dans les communes.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADNV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DIREN ▪ Communes ▪ PME / Privés / Producteurs



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

CARTE DES MESURES

La carte suivante a pour objectif de localiser, de manière synthétique et dans une vision d'ensemble, les mesures du plan directeur régional dans le territoire du Nord vaudois.

Compte tenu de son échelle, la localisation des éléments représentés a une valeur strictement indicative.

Un certain nombre de mesures sont diffuses ou ne sont pas localisables, tandis que d'autres n'ont pas encore pu être spatialisées avec précision à ce stade et devront faire l'objet d'études complémentaires. Ces mesures ne figurent pas sur cette carte.

LEGENDE:

-  périmètre du PDR
-  limites des communes
-  périmètre du Parc Jura vaudois

Centres et relais

-  Centres régionaux et cantonaux (périmètre de centre)
-  Centres locaux reconnus (définition du périmètre de centre en cours)
-  Centres locaux à reconnaître (périmètre de centre à définir)
-  Relai complémentaire aux centres

Principales mesures identifiées pour les centres (mesures 4.1a - 4.1l):

-  Renforcement des équipements et/ou des services de proximité
-  Renforcement des emplois
-  Densification du tissu bâti et amélioration des espaces publics
-  Amélioration des liaisons de mobilité douce

Patrimoines et ressources

-  Echappées transversales et lacustres 1.4a
-  Forêt 2.4d, 5.2b
-  Réalisation d'un concept nature pour AggloY 1.2d
-  Réalisation d'une planification agricole et paysagère de la plaine de l'Orbe 1.4b
-  Principaux conflits et lacunes du REC 1.6b, 1.6f
-  Cours d'eau / cours d'eau avec priorité de revitalisation élevée 1.2c, 1.5a
-  Parcs éoliens projetés 5.2a
-  Zones potentielles pour géostructures énergétiques 5.2a

Zones d'activités et zones industrielles

-  Site stratégique PPDE (existant / à définir) 2.1c, 2.1d, 2.1e
-  Zones d'activités existantes 2.1a - 2.1f

Mobilité

-  Route nationale / route cantonale 3.2a, 3.2d
-  Réseau TP existant (bus / rail) 3.2a, 3.2d
-  Principales gares 3.3a
-  Saturations ponctuelles du réseau routier 3.5b
-  Liaisons cyclables à améliorer 3.4a
-  Amélioration ou création de liaisons TP à étudier 3.2b, 3.2c, 4.1i

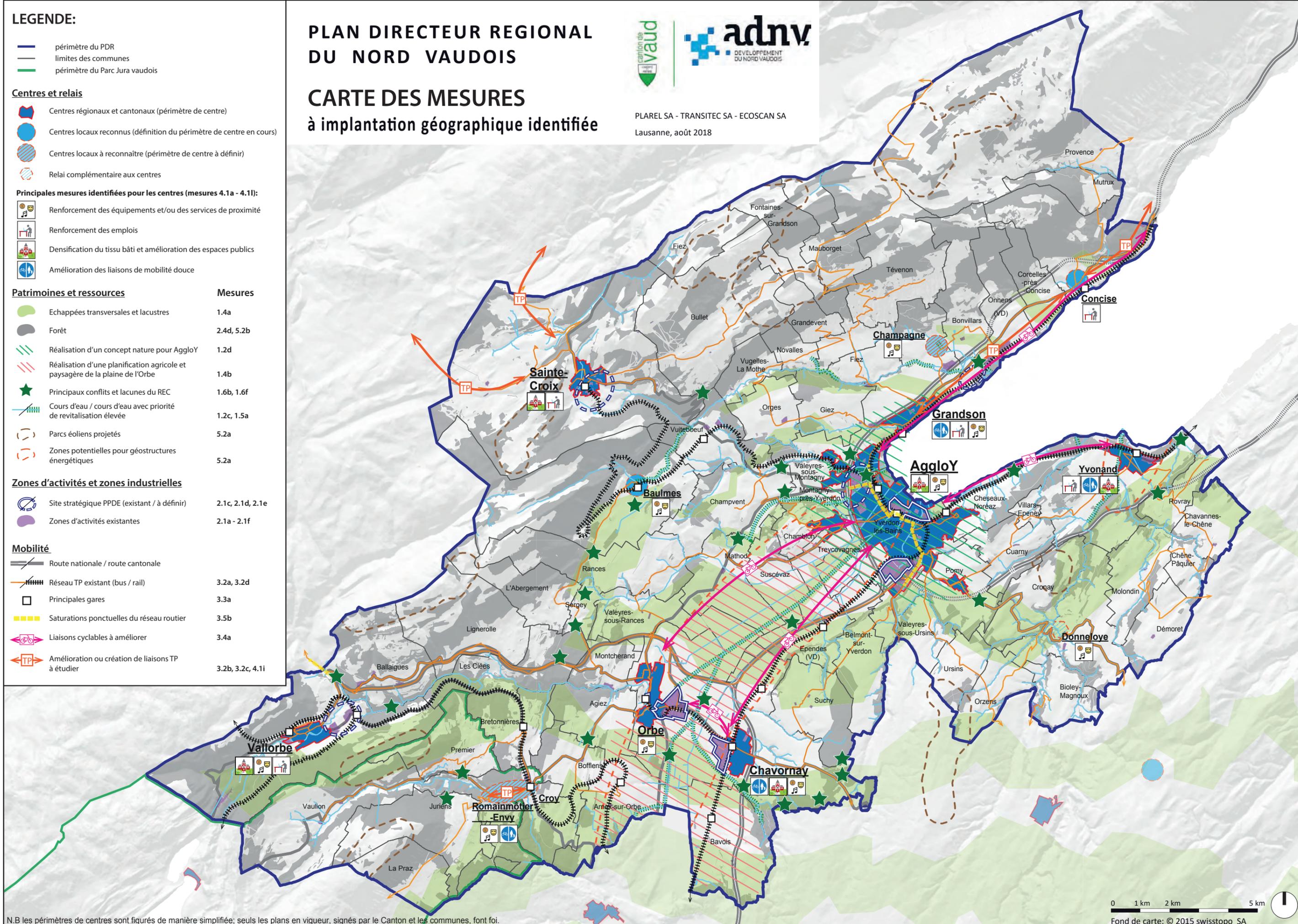
**PLAN DIRECTEUR REGIONAL
DU NORD VAUDOIS**

**CARTE DES MESURES
à implantation géographique identifiée**



PLAREL SA - TRANSITEC SA - ECOSCAN SA

Lausanne, août 2018



N.B les périmètres de centres sont figurés de manière simplifiée; seuls les plans en vigueur, signés par le Canton et les communes, font foi.

0 1 km 2 km 5 km

Fond de carte: © 2015 swisstopo SA

ADOPTION ET APPROBATION

Approuvé par le **Conseil d'Etat du Canton de Vaud**

le

Le Chancelier
